

ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ET
LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES
BAKA DE MAMBELE ET YENGA
(ASDEBYM)

BP: 23 YOKADOUMA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

**PLAN SIMPLE DE GESTION
DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE
L'ASDEBYM**

Présenté par :
L'ASDEBYM
Arrondissement de Moloundou
Département de la BOUMBA ET NGOKO

Juillet 2007

SOMMAIRE

	Pages
Abréviations et sigles	ii
Liste des tableaux	ii
Liste des figures	iii
Annexes	iii
INTRODUCTION	1
1 LA COMMUNAUTE	2
1.1 Présentation de la communauté	2
1.2 Données socio-économiques et culturelles	3
1.2.1 Informations administratives	3
1.2.2 Caractéristiques de la communauté	3
1.2.2.1 Composition ethnique et clanique	3
1.2.2.2 Structure et composition	3
1.2.3 Organisation sociale et traditionnelle	3
1.2.3.1 Autorité traditionnelle et gestion des conflits	4
1.2.3.2 Tenue foncière et forestière	4
1.2.4 Expérience dans l'autopromotion communautaire	4
1.2.4.1 Vie associative dans la communauté	4
1.2.4.2 Impact de l'exploitation forestière	4
1.2.5 Activités socio-économiques de la communauté	4
1.2.5.1 Agriculture	4
1.2.5.2 Elevage	4
1.2.5.3 Chasse	5
1.2.5.4 Pêche	5
1.2.5.5 Ramassage et cueillette	5
1.2.5.6 Exploitation forestière	5
1.2.5.7 Infrastructures	5
2 LOCALISATION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE ET USAGES PRIORITAIRES	6
2.1 Localisation de la forêt communautaire	6
2.1.1 Superficie de la forêt communautaire	6
2.1.2 Localisation administrative	7
2.1.3 Plan de situation de la forêt communautaire	7
2.2 Usages prioritaires dans la forêt communautaire	8
3 DESCRIPTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE	9
3.1 Bref historique de la forêt communautaire	9
3.2 Description de la végétation	10

3.3	Description des limites externes et internes	12
3.3.1	Description des limites externes	12
3.3.2	Description des limites internes	12
3.4	Description des secteurs	14
3.5	Ressources ligneuses	15
3.6	Ressources animales	20
3.7	Produits forestiers non ligneux	20
3.8	Usages affectés à chaque secteur	21
3.9	Utilisation de la forêt communautaire	22
3.9.1	Agriculture	22
3.9.2	Chasse	22
3.9.3	Pêche	22
3.9.4	Collecte des produits secondaires	22
3.9.5	Conservation et protection	22
3.9.6	Enrichissement	22
3.9.7	Exploitation forestière	23
4	PROGRAMMES D’ACTIONS	24
4.1	Programme d’actions quinquennales	24
4.1.1	Usage principal dans les secteurs 1, 2,3	24
4.1.2	Usage secondaire dans les secteurs 1, 2, 3	26
4.1.3	Programme d’actions quinquennales dans le secteur 1	27
4.1.4	Programme d’actions quinquennales dans le secteur 2	28
4.1.5	Programme d’actions quinquennales dans le secteur 3	29
4.2	Plan d’actions annuelles des opérations	30
4.2.1	Plan annuel des opérations dans toute la forêt	30
4.2.2	Plan annuel des opérations dans le secteur 1	31
4.2.3	Plan annuel des opérations dans le secteur 2	32
4.2.4	Plan annuel des opérations dans le secteur 3	33
4.3	Droits d’usages et coutumiers	34
5	ENGAGEMENTS ET SIGNATURES	35

ABREVIATION ET SIGLES

AAPPEC	Appui à l’Autopromotion des Population Pygmées de l’Est Cameroun.
COVAREF	Comité de Valorisation des Ressources fauniques
CGRF	Comité de Gestion des Redevances Forestières
FC	Forêt Communautaire
INC	Institut National de Cartographie
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PSG	Plan Simple de Gestion
SIBAF	Société Industrielle de Bois Africain
SFIL	Société Forestière et Industrielle de la Lokoundje
SIG	Système d’Information Géographique

UFA	Unité Forestière d'Aménagement
WWF	World Wide Fund for Nature
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'intérêt cynégétique à Gestion Communautaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Principaux clans Baka et interdits	3
Tableau 2	Caractérisation des usages des populations Bakas dans l'espace forestier.	9
Tableau 3 :	Description des secteurs	12
Tableau 4 :	Description détaillée des limites des secteurs	14
Tableau 5 :	Coordonnées géographiques des points remarquables des limites externes et internes.	15
Tableau 6:	Table de peuplement	16
Tableau 7:	Table de stock	18
Tableau 8 :	Ressources animales	20
Tableau 9 :	Produit forestier non ligneux	21
Tableau 10	Usages affectés aux secteurs	21
Tableau 11	Evolution de l'exploitation dans le temps et dans l'espace.	23
Tableau 12 :	Usages principaux dans les secteurs 1, 2, 3	24
Tableau 13 :	Usage secondaire dans les secteurs 1, 2, 3.	26
Tableau 14 :	Programme d'action quinquennale dans le secteur 01	27
Tableau 15 :	Programme d'action quinquennale dans le secteur 02	28
Tableau 16 :	Programme d'action quinquennale dans le secteur 03	29
Tableau 17 :	Plan d'action annuelle dans toute la forêt	30
Tableau 18 :	Plan d'action annuelle dans le secteur 1	31
Tableau 19 :	Plan d'action annuelle dans le secteur 2	32
Tableau 20:	Plan d'action annuelle dans le secteur 3	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Carte de localisation de la forêt communautaire de l'ASDEBYM	7
Figure 2 :	Carte de végétation	11
Figure 3 :	Carte des limites internes et externes de la forêt communautaire	13
Figure 4 :	Carte plan de sondage	15

ANNEXES

Annexe 1 : Les documents relatifs à l'obtention de la forêt communautaire

Pièces justificatives de l'existence de l'entité juridique :

⇒ Statuts

⇒ PV de l'assemblée générale Constitutive

⇒ Formulaire de réservation

⇒ PV de la réunion de concertation

Annexe 2: Rapport des enquêtes socio-économiques

Annexe 3: Rapport de sondage

.....

INTRODUCTION

La nouvelle politique forestière du 20 janvier 1994 et son décret d'application de 1995 ont réellement pris en compte le rôle très important que peuvent jouer les populations riveraines dans le processus de gestion durable des forêts. C'est ainsi qu'elle permet aux populations des zones forestières de participer effectivement à la gestion des forêts à travers l'obtention et l'exploitation des forêts communautaires, dans le but de lutter contre la pauvreté et de relever le niveau de vie socio-économique des populations dans les villages concernés.

C'est dans cette optique que la communauté Baka des villages Mambélé et Yenga, après une concertation fructueuse avec leurs frères Bantou, a pris l'engagement de solliciter et exploiter à ses propres comptes une portion de forêt du domaine forestier permanent assise sur leur terroir.

Après l'obtention de la réservation, l'étape suivante a été l'élaboration d'un plan simple de gestion et conformément aux prescriptions réglementaires, un inventaire multi ressources et les enquêtes socio-économiques ont été menés en vue de l'élaboration dudit document.

Le présent plan simple de gestion qui est le résultat synthétique des différentes études et investigations menées dans la forêt et auprès de la population Baka de la zone concernée a été réalisé par la communauté qui a bénéficié de l'appui technique du poste forestier de Mambélé, du service de la conservation de Parc de Lobéké et du projet Jengi du Fond Mondial pour la Nature (WWF).

Ce document de gestion qui en est la quintessence est structuré en cinq (5) chapitres repartis ainsi qu'il suit :

- Chapitre 1. La communauté ;
- Chapitre 2. Localisation de la forêt communautaire et usages prioritaires ;
- Chapitre 3. Description de la forêt communautaire;
- Chapitre 4. Programme d'action ;
- Chapitre 5. Engagements et signatures.

<p style="text-align: center;">CHAPITRE 1 : LA COMMUNAUTE</p>
--

1 1- Présentation de la communauté

Nom de la communauté / entité juridique : Association pour la Solidarité et le Développement Equilibré des Baka de Yenga et Mambélé (ASDEBYM)

Date de la création de l'entité juridique : 16 mars 2005

Nom des villages concernés par la forêt communautaire : Mambélé et Yenga (communauté Baka uniquement)

Localisation de la communauté :

Province : EST
Département : BOUMBA et NGOKO
Arrondissement : MOLOUNDOU

Nom du responsable de la gestion forestière désigné par la communauté : KAMENI JEAN LOUIS

Profession du responsable de la gestion forestière désigné par la communauté : PISTEUR, MARQUEUR PARC A BOIS

Adresse du responsable de la gestion désigné par la communauté : S/C BP 24 AAPPEC-MOLOUNDOU

Moyen de contacter le responsable de la gestion désigné par la communauté : S/C BP 24 AAPPEC-MOLOUNDOU
Téléphone S/C 96227376

Adresse de l'entité juridique : S/C BP 24 AAPPEC-MOLOUNDOU

1 2- Données socio-économiques et culturelles

1.2.1 Information administrative

La communauté Baka du secteur Yenga-Mambele dépend administrativement de l'arrondissement de Moloundou dans le département de la Boumba-et-Ngoko, Province de l'Est. Elle reste sous l'autorité traditionnelle des chefs de 3^{ème} degré des villages Yenga et Mambélé respectivement.

1.2 2 Caractéristique de cette population

1.2.2 1 Composition ethnique et clanique

La communauté Baka du secteur Yenga-Mambele est constituée de huit principaux clans que sont : Yemakombo, Yedjembe, Yedonga, Yelikemba, Yedoumou, Yemobito, Yewala et Yebompandje. Ces clans sont caractérisés chacun par un certain nombre de tabous qui sont en fait des totems tels que présentés par le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Principaux clans Baka et interdits

Noms clans	Interdits
Les Yemakombo	Ne mange pas l'aigle
Les Yedjembe	Ne mange pas le Buffle/ Poisson
Les Yedonga	Ne mange pas la Tortue
Les Yelikemba	Ne mange pas l'éléphant
Les Yedoumou	Ne mange pas le varan
Les Yemobito	Ne mange pas le tondo
Les Yewala	Ne mange pas les singes
Les Yebompandje	Mange tout

Source : Enquêtes sur le terrain

1.2.2 2 Structure de la population

Des informations socio-économiques disponibles auprès de la base de données de l'UTO Sud Est indiquent que la communauté Baka du secteur Yenga-Mambélé est estimée à 712 personnes, soit environ 40,29 % de la population globale du secteur. Elle se répartit comme suit : Mambele 260 (36,52 %) et Yenga 452 (63,48%). Elle est constituée à près de 75,41% de jeunes de moins de 30 ans. Les hommes représentent 50,48 % de l'effectif global contre 49,52% de femmes.

Le taux de scolarisation est très bas du fait de la vie de nomade qui impose aux enfants de toujours suivre leurs parents en forêt. Le niveau de scolarisation est essentiellement primaire et culmine sur les classes de SIL et CP. Cependant deux jeunes identifiés ont pu franchir le cycle primaire pour le secondaire sous l'impulsion des AAPEEC.

1.2 3 Organisation sociale et traditionnelle

1.2 3.1 Autorité traditionnelle et gestion des conflits

La vie des Baka est centrée autour des clans vivant de façon indépendante les uns des autres. La notion de Chef au sens administratif du terme n'existe pas. C'est le plus âgé du clan qui a la responsabilité de le diriger. Outre le critère de l'âge, il est considéré comme le plus grand sorcier et habile à communiquer avec les esprits protecteurs (Jengi) de la forêt. A lui revient la

responsabilité de régler les conflits. La femme la plus âgée est également très vénérée et s'occupe de la protection des enfants lorsque les parents vont à la recherche de la nourriture en forêt. Pour se conformer à l'administration actuelle, les Baka ont désigné leurs représentants choisis parmi les hommes les plus émancipés scolairement pour siéger comme notables auprès des Chefferies de 3^{ème} degré dirigées par les Bantou de Yenga et Mambélé respectivement.

1.2 3.2 Tenure foncière et forestière.

D'après les études d'enquêtes socio-économiques menées en mars 2007, chez les Baka de Yenga et Mambélé, la notion de propriété foncière n'existe pas. L'espace forestier dans lequel ils ont toujours évolué appartient à tous, et chacun exploite les ressources selon ses besoins et ses capacités. Cependant, l'on note la tendance à l'acquisition de l'espace pour la mise en place des champs vivriers et des plantations cacaoyères autour des campements, conférant alors une certaine maîtrise des droits aux propriétaires.

1.2 4 Expérience dans l'auto-promotion communautaire

1.2 4 1 Vie associative dans la communauté

La vie associative pour l'auto promotion communautaire des Baka a été facilitée par des ONG telle que l'AAPEEC. Une association Baka est actuellement en activité dans le secteur. Il s'agit de l'Association pour la solidarité et le développement équilibré des Baka de Yenga et Mambélé. Cette association compte à son actif une palmeraie initiée avec l'appui de l'AAPEEC et un projet de forêt communautaire.

1.2.4 2 Impact de l'exploitation forestière

L'exploitation forestière, a contribué énormément à la perturbation du milieu de vie des populations Baka , à travers la création d'un réseau denses des pistes d'évacuation de même que l'exploitation de certains arbres présentant un intérêt socio-économique non négligeable tel que le sapelli, longtemps exploité par les exploitants forestiers, porte des chenilles recherchées par les populations pour leurs valeurs nutritives

Les Baka sont très peu représentés dans les effectifs des chantiers d'exploitation. Ils sont généralement installés à la périphérie des sites d'exploitation et servent généralement de main d'œuvre occasionnelle.

1 2. 5 Activités socio-économiques

1 2.5.1 Agriculture

L'Agriculture est l'une des activités la plus importante pour les revenus des ménages chez les Baka. Elle se caractérise d'une part par la pratique de la polyculture vivrière à base du plantain au rayon de 2 à 3 km des villages dont les produits sont pour la plupart destinés à l'autoconsommation.

S'agissant des cultures de rente, leurs produits (cacao) sont destinés à la commercialisation. Ces plantations sont pour la plupart de cas, de très petites superficies, créées le long des ouvertures occasionnées par l'exploitation forestière et pas bien entretenues.

1 2.5.2 Elevage

La communauté Baka élève seulement la petite volaille (poulets) facilement transportable pendant leurs multiples déplacements en forêt et qu'elle laisse en divagation autour des campements.

1 2.5.3 Chasse

La chasse est pratiquée toute l'année dans l'ensemble du territoire avec des pics en août et septembre durant le « *moulongo*, » période au cours de laquelle les Baka séjournent longuement en forêt pour la recherche des mangues et ignames sauvages. On distingue la chasse de subsistance avec une commercialisation de l'excédent des produits prélevés et une chasse commerciale illégale.

De manière générale, au delà des protéines que les produits fauniques prélevés procurent aux populations, des trophées prélevés sur certaines dépouilles leurs servent également de décorations et de rites (*Jengè*).

Les techniques de chasse les plus couramment rencontrées dans la zone sont la chasse aux armes à feu et le piégeage au câble d'acier. L'utilisation des chiens de chasse et la pratique de la chasse à courre sont encore remarquables. La chasse à l'arme à feu se fait en complicité avec les Bantou.

1 2.5.4 Pêche

Les silures, les carpes et les crevettes constituent l'essentiel des produits récoltés, dans les cours d'eau qui arrosent la zone. Près de 60% de la production est vendue sur le marché local.

1 2 5 5 Ramassage et cueillette

Une gamme variée de produits végétaux parmi lesquels la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*) et les feuilles de «koko» (*Gnetum africana*) sont régulièrement intégrés au menu des populations Baka. Les rotangs et les raphias fournissent l'essentiel de la matière nécessaire pour la construction et l'artisanat.

1 2.5.6 Exploitation forestière

Le terroir villageois a permis la création des UFA 10 013, 10 015 et une grande zone du domaine forestier non permanent qui sont à l'origine d'une exploitation forestière florissante à la fois pour la CFE (2000-2002), la SFIL (1970-1971), SIBAF (1973-2002), SOTREF (1982-1984), ALPICAM (depuis 2002). Les bois les plus prisés sont l'Ayous, l'Iroko, le Sappeli, le Fraké. A coté de l'exploitation du bois, on note la chasse sportive professionnelle dans les ZIC et ZICGC superposées à ces UFA.

Cette activité est considérée comme le vivier de la région car fournissant des emplois pour les populations riveraines, les produits pour l'usage domestique local (bois de construction, de chauffage, ...) et, offrant un cadre de vie meilleur dans la zone avec la mise en place des infrastructures sanitaires et routières.(l'infirmier de Kika , la route Mambélé-Kika...)

Les populations riveraines en tirent d'autres bénéfices, notamment la rétrocession des taxes y afférentes, sans compter les nombreuses aides matérielles et financières qui malheureusement profite peu aux Baka.

1 2.5.7 Infrastructures

Parmi les infrastructures propres aux Baka on note la construction de deux centres d'éducation de base (CEB) à Yenga par AAPEEC qui malheureusement ont cessé de fonctionner et une église catholique.

CHAPITRE 2 : LOCALISATION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE ET USAGES PRIORITAIRES

2 1 Localisation de la forêt communautaire

2 1 1 Superficie de la forêt communautaire

La forêt communautaire de l'ASDEBYM couvre une superficie totale de **5000 ha** (cinq mille hectares). Superficie calculée par l'INC (cf attestation mesure de superficie ci-dessous)

-Attestation de mesure de superficie

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie</p> <p>MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION</p> <p>INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE</p> <p>BP. 157- YAOUNDE – Tél : 222.29.21 Fax: 223.39.54</p> <p>DEPARTEMENT DE LA CARTOGRAPHIE ET DE LA TELE-DETECTION</p> <p>SERVICE DE LA TOPOGRAPHIE</p>	<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work - Fatherland</p> <p>MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH AND INNOVATION</p> <p>NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY</p> <p>Box : 157 YAOUNDE Phone : 222.29.21 Fax : 223.39.54</p>																									
Yaoundé, le 27 JUN 2005																										
<p>N°...../ MINRES/ INC/ DA / ST-<i>H</i></p> <p>ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE</p>																										
<p>Superficie : 5 000 hectares Demandeur : Association "ASDEBYM"/S/C AAPPEC YENGA MOULOUNDOU Carte de reference : Mouloundou à 1/200 000 Situation administrative : Province de l'Est Département de la Bouba et Ngoko Arrondissement de Mouloundou</p>																										
<p>Description de la zone forestière</p>																										
<p>Le point de base A est situé au village Port-Gentil, à l'intersection d'une piste allant jusqu'à la Boumba (direction Est-Ouest) et la route Yenga-Mambélé.</p> <p>Le périmètre de cette zone est déterminé par les points ABCDEFG dont les coordonnées UTM dans l'ellipsoïde de CLARKE et mesurées sur cartes sont:</p>																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Nom du point</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> <th>D</th> <th>E</th> <th>F</th> <th>G</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Coordonnées En Mètre</td> <td>N</td> <td>259 200</td> <td>263 430</td> <td>267 380</td> <td>265 780</td> <td>267 820</td> <td>260 420</td> <td>259 060</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>538 080</td> <td>540 400</td> <td>538 600</td> <td>537 520</td> <td>536 560</td> <td>530 340</td> <td>528 800</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du point	A	B	C	D	E	F	G	Coordonnées En Mètre	N	259 200	263 430	267 380	265 780	267 820	260 420	259 060	E	538 080	540 400	538 600	537 520	536 560	530 340	528 800	
Nom du point	A	B	C	D	E	F	G																			
Coordonnées En Mètre	N	259 200	263 430	267 380	265 780	267 820	260 420	259 060																		
	E	538 080	540 400	538 600	537 520	536 560	530 340	528 800																		
<p>Cette zone forestière est limitée :</p> <p>A l'Est: Du point A , suivre la route Yenga –Mambélé jusqu'au village Lamédoum, à la borne de nivellement N°588, d'où le point B.</p> <p>Au Nord-Ouest: Du point B, suivre la droite BC=4,3km de gisement 333° pour arriver au point C situé sur une source.</p> <p>Au Nord: Du point C, suivre un affluent de la rivière Ndounga jusqu'à son confluent avec cette dernière, d'où le point D</p> <p>Du point D, suivre la Ndounga jusqu'à son confluent avec la rivière Belissombo, d'où le point E .</p> <p>AU Nord-Ouest et à l'Ouest : Du point E suivre le cours de Belissombo en amont jusqu'à sa source Nord, d'où le point F .</p> <p>Du point F , suivre la droite FG=2,2 km de gisement 226° pour atteindre le point G situé sur une piste Ouest –Est, arrivant au village port-Gentil .</p> <p>Au Sud: Du point G, suivre cette piste, direction Ouest-Est, jusqu'au point de base A.</p> <p>La zone ainsi décrite couvre une superficie de 5 000 hectares (cinq mille hectares) au pour Le Directeur</p> <p>Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.</p>																										
<p><i>Signature: Général Géographe</i></p> 																										

2 1 2 Localisations administrative

Cette forêt est située dans :

La province de l'EST

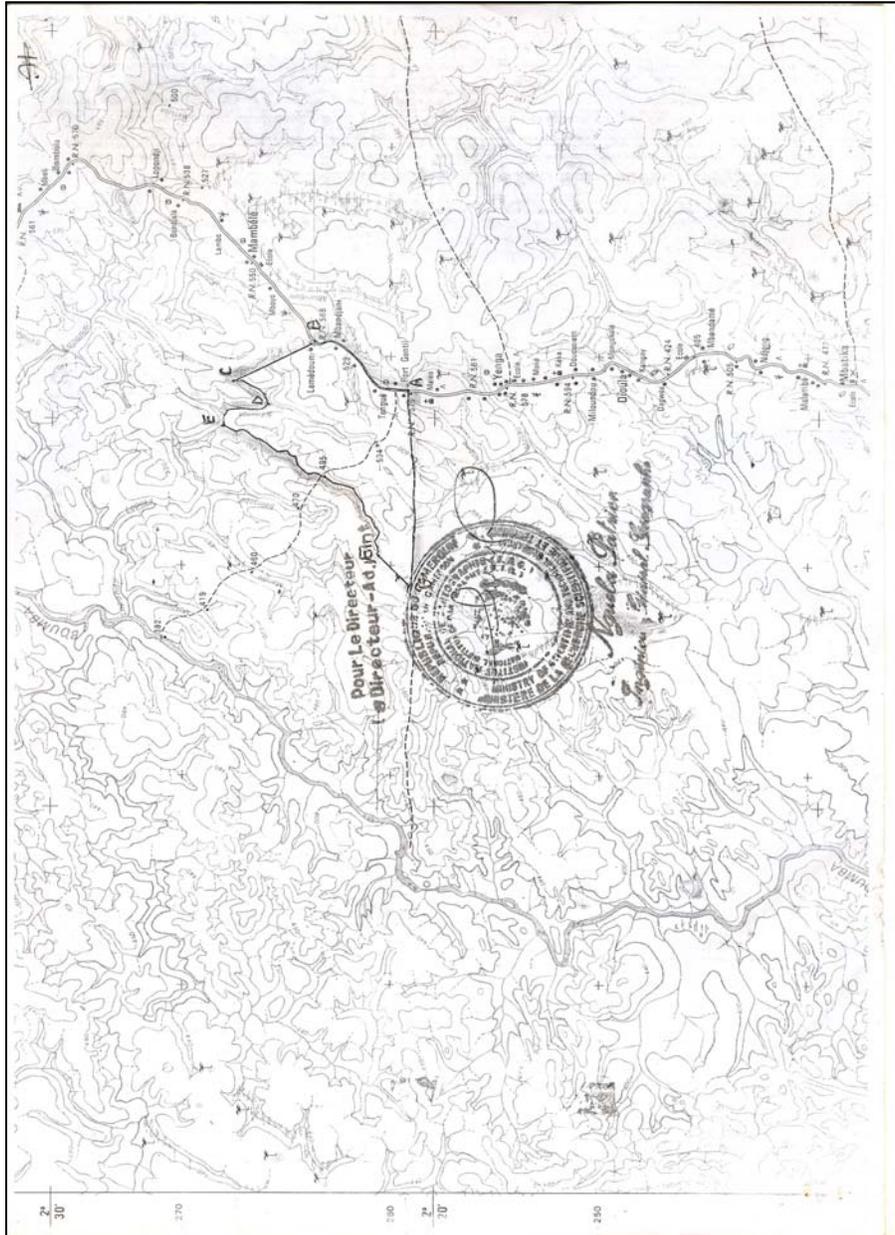
Le département de la BOUMBA ET NGOKO

L'arrondissement de MOLOUDOU

2 1 3 Plan de situation de la forêt communautaire

Ce plan est présenté sur la figure 1 ci dessous

Figure 1 : Carte de localisation de la forêt communautaire de l'ASDEBYM



2 2 Usages prioritaires

L'objectif assigné à cette portion de forêt est la gestion durable des ressources naturelles à travers les usages prioritaires que sont :

- La Collecte durable des plantes médicinales
- La production durable des produits ligneux et non ligneux
- L'agroforesterie
- La pisciculture
- La chasse durable de la faune
- L'enrichissement de la forêt communautaire en essences de valeurs.

CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE

3 1-Bref historique de la forêt communautaire et usages antérieurs

a)- **Exploitation forestière**

La forêt sollicitée a connu deux exploitations forestières, la partie Est par la SFIL (1970-1971) et la partie Ouest par la SIBAF (1973).

b)- **Chasse sportive**

Ce périmètre est superposé sur une zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) qui a reçu depuis les années 2002-2003-2004-2005 les chasseurs isolés et guides chasse

b)- **Usages traditionnels**

Le tableau ci-dessous présente la caractérisation des activités que la communauté Baka mène dans cette zone forestière.

Tableau 2 : Caractérisation des usages des populations Baka dans l'espace forestier.

Type d'activité	Produits	Destination des produits	Difficultés rencontrées
Agriculture	Culture vivrière : banane plantain, Culture de rente : cacao	-Consommation et vente du surplus -Vente	Problèmes de commercialisation Manque de pesticides et d'engrais, manque d'entretien et vieillissement des champs et plantations
Pêche	Carpes, silures, crevettes	Consommation et vente	Matériel traditionnel
Eleavage	Poulets, porcs	Vente et consommation	Maladie, vol, accident, Bêtes en divagation
Chasse	Lièvres, singes, taupes, céphalophes, arthérures, pangolin,	Consommation et vente	Moins en moins abondant
Ramassage et cueillette	Koko, mangue sauvage, ezesang ignames sauvages, champignons, poivres noirs, tondo, écorces, escargots, chenilles,	Consommation et vente	Problèmes de commercialisation Longue distance à parcourir

3 2- Description de la végétation de la forêt communautaire.

Effectuée par le volet SIG de l'UTO Sud Est Cameroun, cette description est le résultat d'un travail combinant le traitement et l'analyse des images satellitaires, des descentes de vérification et de confirmation sur le terrain.

Les formations végétales identifiées dans la forêt communautaire se présentent ainsi qu'il suit :

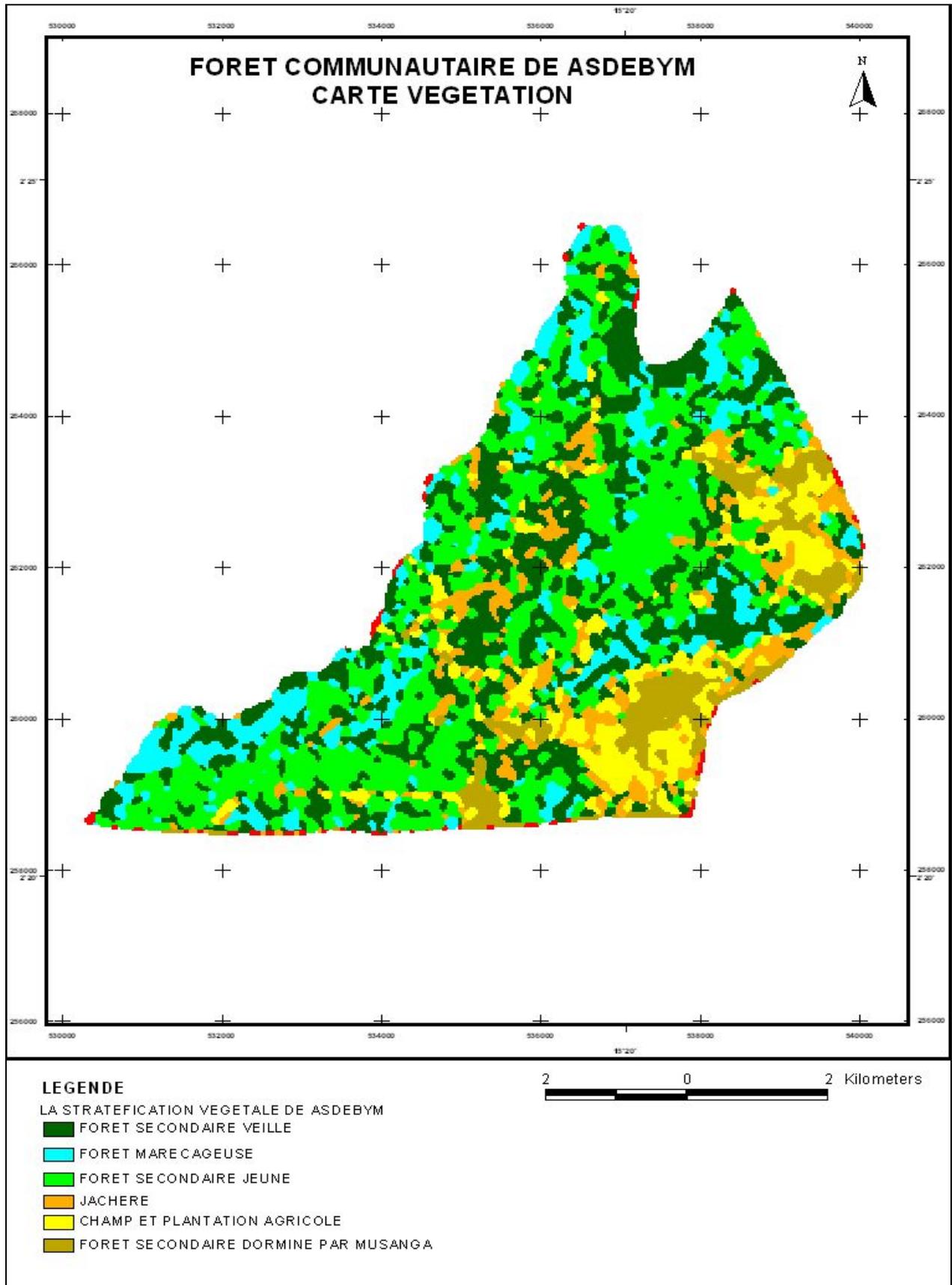
-La forêt secondaire adulte : c'est celle qui n'a pas subi d'exploitation forestière, mais de légères perturbations naturelles et quelques fois causées par l'homme.

-La forêt secondaire jeune : c'est la partie qui a subi l'exploitation forestière et des sérieuses perturbations causées par l'homme (création des plantations et des champs).

-La zone marécageuse : Elle est située le long des cours d'eaux. C'est une zone à écologie sensible (marécage inondée temporairement), pas adaptée à l'exploitation forestière. Elle fera donc l'objet d'une entière protection.

Ces différentes formations végétales sont matérialisées sur la figure ci-dessous.

Figure 2 : Carte de la végétation



3 3 Description des limites internes et externes

3 3 1- Limites externes de la forêt communautaire

La carte des limites externes est celle légalisée à l'Institut National de Cartographie (INC) et adoptée lors de la réunion de concertation. Les limites se présentent ainsi qu'il suit :

- A l'Est : Du point A, suivre la route Yenga-Mambelé jusqu'au village Lamedoum, à la borne de nivellement n°588, d'où le point B.

- Au Nord Ouest : Du point B, suivre la droite BC = 4,3 km de gisement 333° pour arriver au point C situé sur une source.

-Au Nord : Du point C, suivre un affluent de la rivière Ndounga jusqu'à son confluent avec cette dernière, d'où le point D.

Du point D, suivre la Ndounga jusqu'à son confluent avec la rivière Belissombo, d'où le point E.

-Au Nord-Ouest et à l'Ouest :

Du point E, suivre le cours d'eau Belissombo en amont jusqu'à sa source Nord, d'où le point F

Du point F, suivre la droite FG = 2,2 km de gisement 226° pour atteindre le point G situé sur une piste Ouest-Est, arrivant au village Port gentil.

-Au Sud :

Du point G, suivre cette piste, direction Ouest-Est, jusqu'au point de base A.

3 3 2- Limites internes (des secteurs)

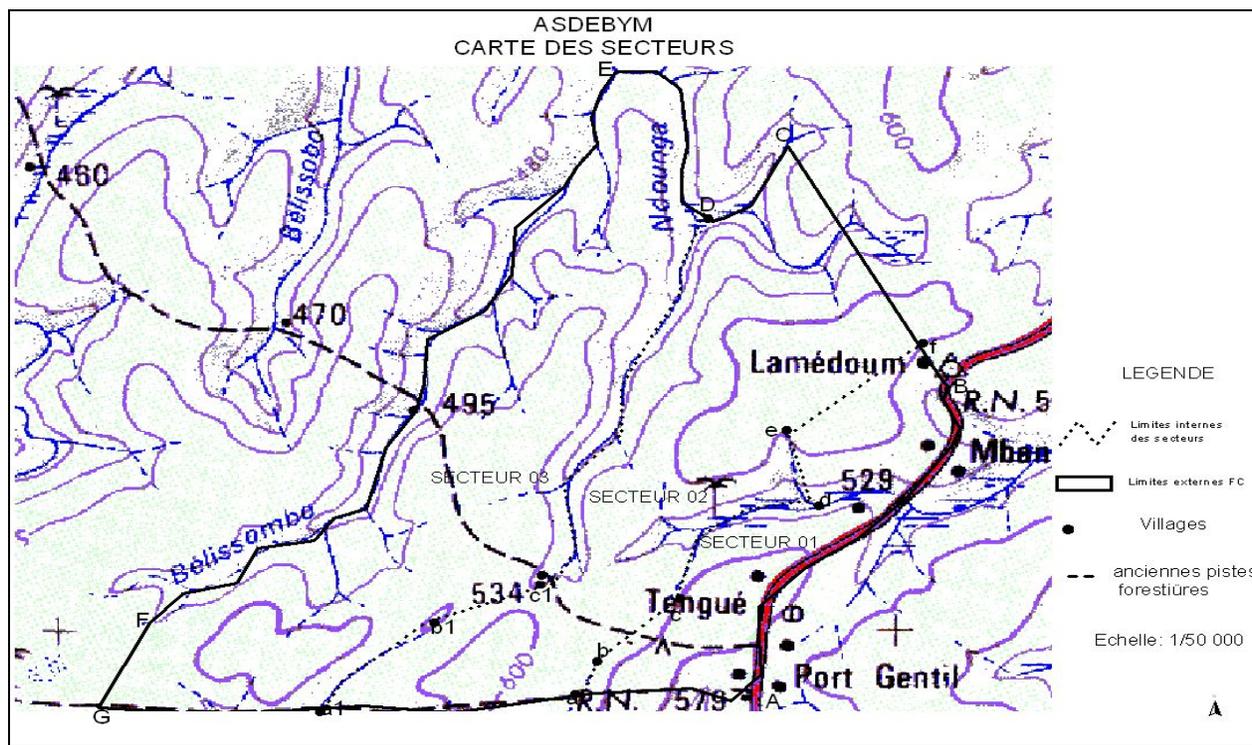
La carte des limites internes a été obtenue en suivant les éléments naturels (cours d'eau et ligne de crête) et artificiels (les anciennes pistes forestières et layon à tracer). Les secteurs ainsi délimités ont chacune un ou plusieurs éléments issus du sondage qui le caractérise que sont la disponibilité de la ressource, l'état du terrain, la végétation et les activités anthropiques. Les informations collectées ont ainsi permis de mieux orienter les affectations conformément aux objectifs assignés à la circonscrire trois secteurs .

Tableau 3 : Description des secteurs

N° de secteur	séries	Superficie en (ha)	Ressources végétales	Topographie	
				Hydrographie	Pente
1	agroforesterie	750	Essences bois d'œuvre commerciale	Rivière Mbanjani	Pente moyenne
			Assamela, Ayous, fraké, Ilomba, Padouck, Iroko, Sapelli, Bossé, Doussié, Kossipo, Sipo, Tiama, Tali ; Kotibé ; Ayélé ; Bongo, Iroko, Eveuss, Longhi		
			Essences produits forestiers non-ligneux		
			amvout et ekong ezesang, andok , ignames sauvages, champignons, chenilles, escargot, poivre noir, maranthaceae, moabe jaune, miel.		
	Production	1850	Essences bois d'œuvre commerciale		

2	(bois et rotin)		Assamela, Ayous, fraké, Ilomba, Padouck, Iroko, Sapelli, , Bossé, Doussié Kossipo, Sipo, Tiam, Tali ; Kotibé ; Ayélé ; Bongo, Iroko, Ekouné, Eveuss, Longhi	Rivière Ndoun ga	Pente moyennes dans la partie nord et Sud et faible au centre
			Essences produits forestiers non-ligneux		
			amvout et ekong, essesang, andok rotang, ignames sauvages, champignons, chenilles, escargot, poivre noir, marranthacea, lianes, moabé jaune, miel		
3	Production bois	2400	Essences bois d'œuvre	Rivière Belisso mbo	Pente moyenne dans la partie Sud et faible dans la quasi-totalité de la forêt.
			.Assamela, Ayous, fraké, Ilomba, Padouck, Iroko, Sapelli, , Bossé, Doussié Kossipo, Sipo, Tiam, Tali ; Kotibé ; Aiélé ; Bongo, Iroko, , Eveuss, Longhi		
			Essences produits forestiers non-ligneux		
			amvout et ekong, essesang, andok , ignames sauvages, champignons, chenilles, escargot, poivre noir, miel, atanga, miel, marranthacea		

Figure 3 : Carte des limites internes et externes de la forêt communautaire



3 4 Description des secteurs

Cette description est réalisée à partir des contours des secteurs présentés sur la figure ci-dessus.

Tableau 4: Description détaillée des limites des différents secteurs

Secteur n°1

Côtés	De	A	Distances (m)	Azimuts (°)	Observations
Est	A	B	5650	Du village port gentil,(A) à l'intersection d'une piste allant à la Boumba et la route Yenga Mambélé jusqu'au village lamedoun (borne nivellement n°588) B	Route
Nord	B	f	550		Ligne droite
	f	e	2000		Ligne droite
Ouest	e	d		descendre un affluent de Mbanjani en direction Nord Ouest Sud Est jusqu'au point de confluence	Cours d'eau
	d	c		Remonter mbanjani en directions Est -Ouest -Sud, jusqu'à sa tête gauche	Cours d'eau
	c	b			ligne
	b	a		Descendre sur un ruisseau en direction Nord-Sud jusqu'à sa traversé avec la route Port Gentil-Fleuve Boumba.	Cours d'eau

Secteur n°2

Côtés	De	A	Distances (m)	Azimuts (°)	Observations
Est	Correspond à la limite Ouest du secteur 01				
Nord	f	c			

Secteur n°3

De	A	Distances (m)	Azimuts (°)	Observations
B1	E1	2400	171	
E1	E	3600		Descendre l'affluent de Mpoul sur 1200m dans la direction sud puis suivre Mpoul dans la direction, Sud-Ouest sur 2400 m
E	D	2000	360	Ligne droite
D	C	1000		Descendre Mpoul dans la direction Nord-Ouest
C	B	1900	257	Ligne droite
B	B1	2000		Remonter le cours d'eau dans la direction Sud-Ouest

Tableau 5 : Coordonnées des points remarquables des limites externes et internes

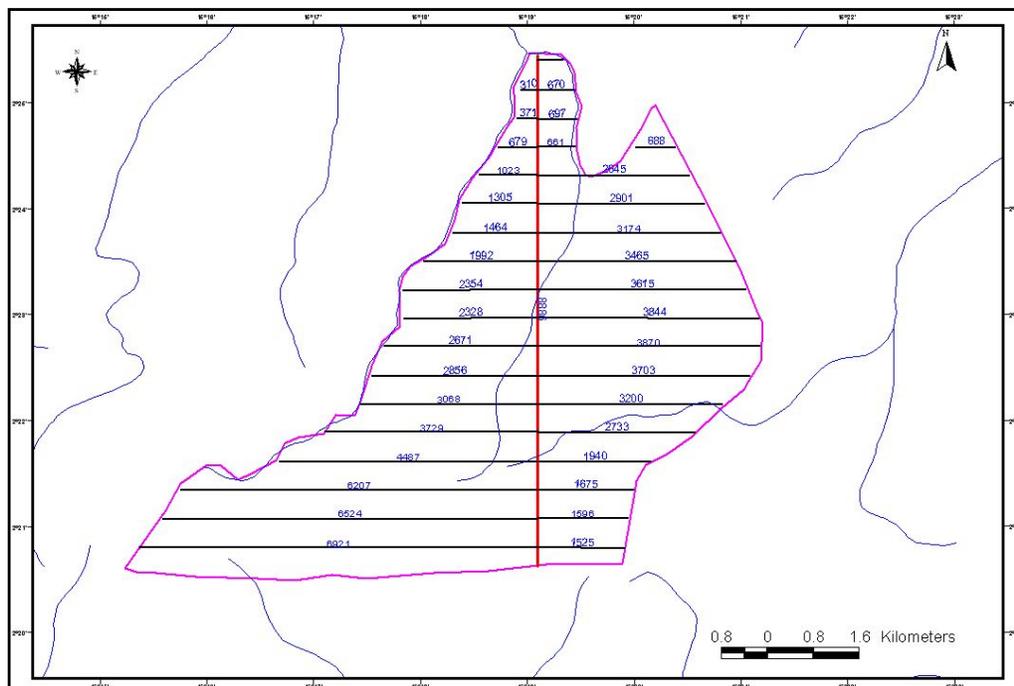
POINTS	X_COORD	Y_COORD
A	538 080	259 200
B	540 400	263 430
C	538 600	267 380
D	537 520	265 780
E	536 560	267 820
F	530 340	260 420
G	528 800	259 060
a	536 281	259 097
b	536 453	259 613
c	537 286	260 354
d	538 940	261 849
e	538 688	262 841
f	540 276	264 072
a1	533 119	258 872
b1	534 402	260 050
c1	535 725	260 645

3 5 Ressource ligneuse

a) Dispositif du sondage

Un inventaire multi ressource a été réalisé au taux de sondage de 4%. La figure 2 représente le plan de sondage matérialisé sur le terrain (pour plus de détail sur les caractéristiques du sondage, voir rapport d'inventaire en annexe2)

Carte4 : Plan de sondage



b) Tableau de peuplement

Les résultats du sondage montre que la forêt est riche en méliacées, ulmacées, euphorbiacées et papilionacées. En termes de représentativité dans les essences du groupe 1 et 2, on note une nette dominance du Sapelli, du Padouk rouge et du Tali. Dans le essences du groupe 3, l'essesang, le Fraké, l'Abalé et le Diana sont très présents dans la forêt.. Pour plus de détail voir table de peuplement. Le tableau 6 donne plus de détail à cet effet.

Tableau 6 : Table de peuplement

Groupe 1

Essences	DME	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	Total	>=DME	Total 5000 ha
Abam	50	1	2	7	6	3	2	1				1	24	24	550
Acajou B	80		1	1	4		1			1			8	6	150
Aningre A	60		1	3	3								7	7	150
Assamela	100			2	1	1	4	4					12	8	200
Bete	60	2		2									4	2	100
Bosse C	80	8	6	6	8	3	3	3	6	2			45	25	625
Bosse F	80	1		2			2						5	2	100
Iroko	100								1	1			2	2	50
Kossipo	80			1	4	2	3	2	4	1	2	9	28	27	675
Kotibe	50	1	10										11		0
Longhi	60			1				1					2	2	50
Padouk Rouge	60	22	13	13	12	2		1					63	41	1025
Pao Rosa	50				1		1	1					3	3	50
Sapelli	100	3	8	11	7	13	19	7	8	2	2	3	83	41	1025
Sipo	80								1				1	1	50
TOTAL: 01													298		4800

Groupe 2

Ayous	80							2				3	5	5	100
Koto	60	3	9	2	1								15	15	350
Tali	50	1	3	9	6	8	9	6	8	4	1		55	28	700
Tiama	80	1		2	1		1	1					6	2	50
TOTAL 02													81		1200

Groupe 3

Abale	50	30	29	22	19		6	3	1				110	110	2750
Aile/Abel	60					1	1	1	4	1	1	2	11	11	250
Ako W	50							1					1	0	
Angueuk	50			3	2	1							6	6	150
Bahia	60		1	2	1	1	1						6	6	150
Bodioa	60		1										1	1	25
Bongo H	60	7	8	7	2	2	3	1					30	23	575
Dabema	60	1	12	10	5	7	7	5	2	1		3	53	52	1300
diana A	50		3	3									6	6	150
Diana Z	50	12	45	30	9	5	1	4	1				107	107	2650

Emien	50	2	14	15	24		1						56	56	1400
essessang	50	1	23	49	68	26	49	29	26	13	9	3	296	296	7400
eveuss	50				6	7	13	14	12	2	1	5	60	60	1500
EyeK	50								3	3	1	4	11	11	250
Eyong	50	8	8	10	4	3	1	2					36	36	900
Frake	60	12	67	71	62	12	39	12	11	2	1		289	277	5000
Fromager	50						1		3	3	1	8	16	16	400
iantandza	50		2	3	5		1		2				13	13	300
Ilomba	60	1	1	2	2	1	2	1	2	1			13	12	300
kanda	50		3	3	4		1					1	12	12	300
Koumbi	50		1	1	3					1			6	6	150
Lati	50				2			1	2		1		6	6	150
limbali	60			4	6	4	7		1		1		23	23	250
Mambode	60							2			1	2	5	5	100
Niove	60	2	1			1		2	1				7	5	125
Oboto	60				1								1	1	25
Okan	60	1	1	7	4	2	3	5	7	2	5	17	54	53	1325
TOTAL:03													1235		27875

c) Table de stock

Dans l'ensemble des essences du groupe 1 et 2, le Sapelli, et le Tali ont une densité supérieure à 2 mètre cube par ha, de même que dans le groupe 3, l'Ezesang, le Fraké l'Abalé et le Diana dominant avec les densités qui vont au delà de 2 mètre cube . Le tableau 7 ci dessous donne plus de détail à cet effet.

Essences	DME	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	Total	>=DME	densité	Total 5000 ha
Abam	50	2,355	6,782	32,31	36,172	22,89	18,84	11,398				21,195	151,942	151,94	0,759	3798,5
Acajou B	80		3,391	4,615	24,112		9,42			15,919			57,457	49,451	0,247	1236,3
Aningre A	60		3,391	13,845	18,084								17,236	17,236	0,086	430,9
Assamela	100			9,23	6,028	7,63	37,68	45,592					100,132	83,272	0,416	2080
Bete	60	4,71		9,23									13,94	9,23	0,046	230,7
Bosse C	80	18,84	20,346	27,69	48,224	22,89	28,26	34,194	81,384	31,838			313,666	246,79	1,233	6169,7
Bosse F	80	2,355		9,23			18,84						30,425	18,84	0,0942	471
Iroko	100								13,564	15,919			29,483	29,483	0,147	737
Kossipo	80			4,615	24,112	15,26	28,26	22,796	54,256	15,919	36,926	190,755	392,899	388,28	1,941	9707
Kotibe	50	2,355	33,91										36,265	36,265	0,181	906,6
Longhi	60			4,615				11,398					16,013	16,013	0,08	400
Padouk Rouge	60	51,81	44,083	59,995	72,336	15,26		11,398					254,882	203,07	1,015	5076,7
Pao Rosa	50				6,028		9,42	11,398					26,846	26,846	0,134	671,1
Sapelli	100	7,065	10,173	50,765	42,196	99,190	178,98	79,786	108,512	31,838	36,926	63,585	609,826	499,63	2,498	12491
Sipo	80								13,564				13,564	13,564	0,067	339,1
TOTAL:01													2064,58	1789,9		44745

Groupe 2

Ayous	80							22,796				63,585	86,381	86,381	0,433	2159,5
Koto	60	7,065	30,519	9,23	6,028								52,842	45,777	0,228	1144,4
Tali	50	2,355	10,173	41,535	36,168	61,040	84,78	68,388	108,512	63,676	18,463		434,05	434,05	2,17	10851
Tiama	80	2,355		9,23	6,028		9,42	11,398					38,431	26,846	0,134	671,1
TOTAL:02													611,704	593,05		14826

Groupe 3

Abale	50	70,65	98,339	101,53	114,534		56,52	34,194	13,564				489,331	489,33	2,446	12233
-------	----	-------	--------	--------	---------	--	-------	--------	--------	--	--	--	---------	--------	-------	-------

Aile/Abel	60					7,63	9,42	11,398	54,256	15,919	18,463	42,39	159,476	159,48	0,797	3987
Ako W	50							11,398					11,398	11,398	0,056	284,9
Angueuk	50			13,845	12,056	7,63							33,531	33,531	0,167	838,2
Bahia	60		3,391	9,23	6,028	7,63	9,42						35,699	35,699	0,178	892,4
Bodioa	60		3,391										3,391	3,391	0,016	84,7
Bongo H	60	16,485	27,128	25,305	12,056	15,26	28,26	11,398					135,892	119,41	0,597	2985,2
Dabema	60	2,355	40,692	46,15	30,14	53,41	65,94	56,99	27,128	15,919		63,585	399,954	399,95	0,181	908,9
diana A	50		10,173	13,845									24,018	24,018	0,12	600,4
Diana Z	50	28,26	152,595	138,45	54,252	38,15	9,42	45,592	13,564				480,283	480,28	2,401	12007
Emien	50	4,71	47,474	69,225	144,672		9,42						275,501	275,5	1,377	6887,5
essessang	50	2,355	77,993	226,135	409,904	198,38	461,58	330,542	352,664	206,947	166,17	63,585	2493,9	2493,9	12,469	62348
eveuss	50				36,168	53,41	122,46	159,572	162,768	31,838	18,463	105,978	690,657	690,66	3,453	17267
Eyek	50								40,692	47,757	18,463	84,78	191,692	191,69	0,958	4792,3
Eyong	50	7,065	27,128	46,15	24,112	22,89	9,42	22,796					159,561	159,56	0,797	3989
Frake	60	28,26	227,197	327,665	373,736	91,56	367,38	136,776	149,204	31,838	18,463		1752,08	1723,8	8,619	43095
Fromager	50						9,42		40,692	47,757	18,463	169,56	285,892	285,89	1,429	7147,2
iantandza	50		6,782	13,845	30,14		9,42		27,128				87,315	87,315	0,436	2182,8
llomba	60	2,355	3,391	2	12,056	7,63	18,84	11,398	27,128	15,919			84,798	82,443	0,412	2061
kanda	50		10,173	13,845	24,112		9,42					21,195	78,745	78,745	0,393	1968,6
Koumbi	50		3,391	4,615	18,084					15,919			42,009	42,009	0,21	1050,2
Lati	50				12,056			11,398	27,128		18,463		69,045	69,045	0,345	1726,2
limbali	60			18,46	36,168	30,52	65,94		13,564		18,463		183,115	183,12	0,91	4553
Mambode	60							22,796			18,463	42,39	83,649	83,649	0,418	2091,2
Niove	60	4,71	3,391			7,63		22,796	13,564				52,091	47,381	0,236	1184,5
Oboto	60				6,028								6,028	6,028	0,03	150,7
Okan	60	2,355	3,391	32,305	24,112	15,26	28,26	55,99	94,948	31,838	92,315	360,315	741,089	378,42	1,892	9460,5
TOTAL:03													9050,14	8635,7		206776

Tableau 7 : Table de stock

3.6. Ressources animales

Les informations sur la faune ont été collectées par une équipe des spécialistes le long des layons de sondages. Les résultats obtenus montrent que cette forêt regorge une très grande diversité faunique. La faune des classes A, B et C y ont été recensées, d'où l'intérêt pour la communauté de travailler en étroite collaboration avec le COVAREF pour assurer leur protection..

Tableau 8 : Ressources animales

NOM COMMUN	NOM Baka	Classes	VU	EMPREINTES			ABONDANCE	LOCALISATION
				CRIS	CROTTE	TRACES		
Céphalophe bleu	Demgbe		oui		oui	oui	PA	FSA, FSJ, JA.P
Céphalophe a bande dorsale noire	Mbgwom				oui	oui	PA	FSA, FSJ, JA.P
Cercocèbe agile	Tamba		oui	oui			PA	FSA , FSJ
Rat de Gambie	Mbe				oui	oui	A	FSJ , JA,P,
Gorille	Ebobo		oui		oui	oui	A	FSJ, JA
Chimpanzé	Seko		oui	oui			PA	FSA
Hylochère	Nko,o		oui			oui	A	FSJ, FM
Pangolin Géant	Kelepa		oui			oui	PA	FSA ,FM
Potamochère	Pame		oui		oui	oui	A	FSJ, FM
Athérure	Mboke		oui			oui	R	FSJ, JA
Pangolin à longue queue	Kokolo		oui			oui	A	FSA , FSJ
Civet	Longue		oui				PA	FSA , FSJ,FM

A : abondant

R : rare

PA : peu abondant

FSA : forêt secondaire adulte

FSJ: forêt secondaire jeune

FM : Forêt marécageuse

JA : Jachère

P : plantation

C : Champ

3 7 Produits forestiers non ligneux et leurs utilisations

Un technicien des eaux et forêt et un aide Baka ont sillonné les layons de sondages Il est ressorti de l'inventaire multi ressource que plusieurs ressources autres que le bois sont prélevées par les populations pour leur alimentation, la pharmacopée et la construction des cases. Le tableau ci-dessous présente la liste des PFNL rencontrés ainsi que leurs utilisations

Tableau 9 : Produits forestier non ligneux

	NOM BAKA	NOM SCIENTIFIQUE	PRODUIT	ABOND- ANCE	UTILISATION	OBSERVATIONS
Igname sauvage	Sapa		tubercule	A	alimentation	
Mutondo	Ndo	Funtumia elastica	serve	PA		commercialise
Kocko	Koko	Gnietum africanum	feuille	A	alimentation	commercialise
Tondo	Tondo		fruit	A	alimentation	
Palmier	Mbila		fruit , vin	A	alimentation	
Rotin	Npkongo		tiges	A	Artisanat construction	commercialisé
Liane	Npko o		liane	A	construction habitat	
Chenille	Kopo		chenille	A	alimentation	commercialise
Essessang	Gomboh	Ricinodendron heudeotii	graine	A	alimentation	condiment, commercialise
Emien	Ngounga	Alstonia boonei	écorce	A	pharmacopée	contre le paludisme
Andok	Péké	Irvingia gabonensis	fruit , graine	A	alimentation	arachide sauvage
Ebom	Mbé	Anonidium mannii	fruit	A	alimentation	corossol sauvage
Miel	Poki		miel	R	alimentation	commercialise
Escargot	Mbembe		escargot	A	alimentation	commercialise
Maombe jaune		Enantia chlorantha	écorce	PA	pharmacopée	contre la jaunisse
Marranthaceae	Gogo		feuille	A	construction habitat	
Aiele	Sémé	Canarium schweinfurthii	serve	PA	pharmacopée	chasse les mauvais esprits
Rikio	Sengui	Uapaca paludosa	fruit	PA	alimentation	
Nom andok	Payo	Irvingia robur	graine	A	alimentation	arachide sauvage

3.8. Usages affectés aux secteurs

Tableau 10 : Usages affectés aux secteurs

N° du Secteur	Superficie (ha)	Ressources	Usage (s) Principal (aux)	Usage (s) Secondaire (s)
1	750	Essences commercialisables PFNL Faune	Agroforesterie	- Exploitation artisanale des bois - Exploitation des PFNL - Chasse de subsistance -pêche -Conservation
2	1850	Essences commercialisables PFNL Faune	Exploitation artisanale de bois	- Exploitation PFNL(rotins) - Chasse de subsistance -Pêche -Enrichissement en essence de valeurs -Conservation
3	2400	Essences commercialisables PFNL Faune	Exploitation artisanale de bois	- Exploitation PFNL - Chasse de subsistance -Pêche --Enrichissement en essence de valeurs -Conservation

3 9 Utilisation de la forêt communautaire

3.9.1'Agriculture

Les activités agricoles continueront à être menées dans le secteur agroforestier, les vieilles plantations et champs existants et localisés dans les autres secteurs continueront être entretenus par les propriétaires, Cependant toute extension ou nouvelle création dans ces derniers sont interdits.

Les essences de valeurs identifiées dans les champs et plantations seront exploitées, au cas où les cultures seront détruites, le propriétaire sera dédommagé sur la base de l'évaluation du chef de poste d'agriculture.

Dans le cadre de la conservation d'essences génératrices de revenus (PFNL), les communautés entendent protéger les jeunes tiges de ces essences au cours de la mise en place des champs.

3.9 2. La chasse

Au regard du mode de vie des populations Baka, la chasse de subsistance continuera à être pratiquée de façon individuelle ou familiale dans tous les secteurs, elle va se faire à la lance et au piégeage conformément aux prescriptions du plan simple de gestion du ZICGC 09.

Les produits de cette chasse seront destinés à l'autoconsommation familiale. Ils pourront être vendus au sein de la communauté pour générer des revenus monétaires qui serviront à l'approvisionnement en produits de première nécessité comme le savon et le pétrole.

3.9.3. La pêche

La pêche se fera sans restriction de cours d'eau ou de secteurs. Les produits issus de cette pêche seront destinés à l'approvisionnement des familles et à la vente si possible. La pêche au produit toxique est interdite.

La communauté identifiera des zones appropriées pour la création des étangs piscicoles.

3.9.4. Collecte des produits secondaires

La cueillette et le ramassage des produits forestiers non ligneux se feront librement sans restriction de secteurs et de façon individuelle ou collective. Tous les arbres de valeurs socio-culturelles se trouvant dans la forêt communautaire seront d'accès libre. L'appropriation des fruitiers sauvages par des familles ou des individus est interdite. Cependant la récolte du rotin dans le secteur 02 sera réglementée par l'association.

3.9.5. Conservation et protection

Les zones de marécage seront vouées à la protection. Aucune activité concernant le sol n'y sera effectuée. Cependant l'exploitation des PFNL et la pêche pourront s'exercer librement dans ces zones.

L'exploitation du bois se fera selon le document des normes d'intervention en milieu forestier.

3 9 6 Enrichissement

L'association mettra en place des pépinières en essences de valeurs (assamela, sapelli, andok...) et d'arbres fruitiers pour enrichir les différents secteurs.

3.9.7 Exploitation forestière

-Possibilité

Elle se fera conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exploitation forestière dans les forêts communautaires. Le mode est artisanal, et d'après les estimations du sondage, la possibilité de la forêt est de **266347 m³** toutes essences confondues, soit un volume moyen de **10653,88 m³** à prélever par an sur une rotation de 25 ans.

Au regard des contraintes du marché et de la distance qui sépare la forêt du port et grands centres urbains la communauté compte exploiter les essences du groupe 1 et 2 qui présentent une assez grande valeur économique. Ainsi la nouvelle possibilité des essences des groupes suscités est de **59571 m³** pour un prélèvement annuel de **2382,8 m³**.

Les essences du groupes 3 vont être exploitées occasionnellement pour réaliser les travaux internes à la communauté (habitats, salles de classes...), pour une possibilité annuelle de **8271 m³**.

-Evolution de l'exploitation dans le temps et dans l'espace

Il est à noter que pour une exploitation durable du volume ci-dessous mentionné, la communauté devra en début de chaque année, délimiter et inventorier systématiquement dans une parcelle annuelle d'exploitation correspondant au 1/25ième de la superficie totale soit 200 ha . De même que les limites externes et internes devront être entretenues chaque année.

Tableau 11: l'évolution de l'exploitation dans le temps et dans l'espace.

Périodes (années)	Secteurs	Superficie à exploiter (ha)	Superficie totale (ha)
1-5	1	1 ^{ère} année :200 2 ^e année :200 3 ^e année :200 4 ^e année :150	750
	2	4 ^e année : 50 5 ^e année 200	250
6-10	2	1 ^{ère} année :200 2 ^e année :200 3 ^e année :200 4 ^e année :200 5 ^e année : 200	1000
11-15	2	1 ^{ère} année :200 2 ^e année :200 3 ^e année :200	550
	3	4 ^e année :200 5 ^e année :200	400
16-20	3	1 ^{ère} année :200 2 ^e année :200 3 ^e année :200 4 ^e année : 200 ha 5 ^e année : 200 ha	1000
21-25	3	1 ^{ère} année :200 2 ^e année :200 3 ^e année :200 4 ^e année : 200 ha 5 ^e année : 200 ha	1000

**CHAPITRE 4 :
PROGRAMMES D' ACTIONS**

4.1 Programme d'action quinquennal

4.1.1 Usage principal

Secteurs : 1, 2,3. **Superficie** 5000 ha. **Séries:** Agroforesterie et production de bois et des PFNL. **Durée :** 5ans

Tableau 12 : Usage principal dans les secteurs 1,2, 3.

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Campagne de sensibilisation et d'information sur : -La gestion durable des ressources naturelles et --la foresterie communautaire -L'agroforesterie -les normes d'intervention en milieu forestier	Réunion d'évaluation et de planification	Réunion d'évaluation et de planification	Réunion d'évaluation et de planification	Réunion d'évaluation et de planification
Matérialisation des limites externes et internes	Entretien des limites externes et internes	Entretien des limites externes et internes	Entretien des limites externes et internes	Entretien des limites externes et internes
Délimitation et inventaire multi ressources dans la parcelle à exploiter	Délimitation et inventaire multi ressources dans la parcelle à exploiter	Délimitation et inventaire multi ressources dans la parcelle à exploiter	Délimitation et inventaire multi ressources dans la parcelle à exploiter	Entretien des limites externes et internes
Recensement du personnel	Exploitation artisanale de bois d'œuvre,	Exploitation artisanale de bois d'œuvre, cueillette,	Exploitation artisanale de bois d'œuvre, cueillette,	Exploitation artisanale de bois d'œuvre, cueillette,
Recherche de partenaires pour acquisition du matériel d'exploitation	Création des pépinières Mise en pépinière des 1000 plants d'arbres fruitiers	Production des plants	Mise en terre des plants	Entretien des jeunes plants
Sensibilisation et vulgarisation sylvicole et agricole	Création d'une association pour agroforesterie et acquisition des équipements agricoles	Approvisionnement en équipements agricoles et en produits phytosanitaires	Approvisionnement en équipements agricoles et en produits phytosanitaires	Approvisionnement en équipements agricoles et en produits phytosanitaires
Exploitation artisanale de bois d'œuvre,	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance	entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance dans la	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance

		forêt communautaire		
Création des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance dans la forêt communautaire	Prospection des marches et vente des produits forestiers ligneux	Prospection des marches et vente des produits forestiers ligneux et non ligneux	Prospection des marches et vente des produits forestiers ligneux et non ligneux	Prospection des marches et vente des produits forestiers ligneux et non ligneux
Prospection des marchés et vente des produits forestiers ligneux et non ligneux	Localisation et protection des zones à écologie fragile	Localisation et protection des zones à écologie fragile	Localisation et protection des zones à écologie fragile	Localisation et protection des zones à écologie fragile
Réalisation des microprojets retenus	Réalisation des microprojets retenus	Réalisation des microprojets retenus	Réalisation des microprojets retenus	Réalisation des microprojets retenus
Rapport annuel d'activité	Rapport annuel d'activité	Rapport annuel d'activité	Rapport annuel d'activité	Rapport annuel et quinquennal des activités
Constitution et dépôt du dossier administratif pour l'exploitation de la parcelle 02 :	Constitution et dépôt du dossier administratif pour l'exploitation de la parcelle 03:	Constitution et dépôt du dossier administratif pour l'exploitation de la parcelle 04 :	Constitution et dépôt du dossier administratif pour l'exploitation de la parcelle 05 :	Collecte des données et révision du plan simple de gestion

4 1 2- Usages secondaires Secteurs : 1, 2, 3

Superficie 5000 ha. **Séries:** Agroforesterie et production de bois et des PFNL. **Durée :** 5ans

Tableau 13 : Usages secondaires dans les secteurs 1, 2, 3

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Formation de la population aux techniques d'agroforesterie, d'enrichissement de la forêt et de pisciculture	Recyclage de la population aux techniques d'enrichissement, de pisciculture	Recyclage de la population aux techniques d'enrichissement, de pisciculture	Recyclage de la population aux techniques de d'enrichissement et de pisciculture	Recyclage de la population aux techniques de d'enrichissement et de pisciculture
Mise en pépinières de 1000 plants	Entretien des jeunes plants	Entretien des jeunes plants et mise en terre	Entretien des jeunes plants et mise en terre	Entretien des jeunes plants et mise en terre
Pratique de la pêche et de la chasse de subsistance	Pratique de la pêche et de la chasse durable	Pratique de la pêche et de la chasse durable	Pratique de la pêche et de la chasse durable	Pratique de la pêche et de la chasse durable
Ramassage, cueillette et chasse de subsistance	Ramassage, cueillette et chasse de subsistance	Ramassage, cueillette et chasse de subsistance	Ramassage, cueillette et chasse de subsistance	Ramassage, cueillette et chasse de subsistance
Délimitation des zones à écologie fragile	Surveillance et protection des zones à écologie fragile	Délimitation des zones à écologie fragile	Sensibilisation de la population sur l'importance de la conservation	Délimitation des zones à écologie fragile
Entretien des plantations et champs agricoles	Entretien des plantations et champs agricoles	Entretien des plantations et champs agricoles	Entretien des plantations et champs agricoles	Entretien des plantations et champs agricoles
Création des étangs piscicoles	Entretien des étangs piscicoles	Entretien des étangs piscicoles et récolte des poissons	Entretien des étangs piscicoles et récolte des poissons	Entretien des étangs piscicoles et récolte des poissons
Rapport annuel d'activité	Rapport annuel d'activité	Rapport annuel d'activité	Rapport annuel d'activité	Rapport annuel et quinquennal des activités

4 1 3 Programme d'actions quinquennales ; Secteurs : 1

Superficie 750 ha. **Usages:** Agroforesterie et production de bois et des PFNL. **Durée** : 5ans

Tableau 14: Programme d'action quinquennale dans le secteur 1

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Informier et former la communauté à l'agroforesterie et la protection des forêts	Informier et former la communauté à l'agroforesterie et la protection des forêts	Mise à niveau de la communauté sur l'agroforesterie et la protection des forêts	Mise à niveau de la communauté sur l'agroforesterie et la protection des forêts	Mise à niveau de la communauté sur l'agroforesterie et la protection des forêts
Entretien des limites extérieures et délimitation de la parcelle 1	Entretien des limites extérieures et délimitation de la parcelle 2	Entretien des limites extérieures et délimitation de la parcelle 3	Entretien des limites extérieures et délimitation de la parcelle 4	Entretien des limites extérieures
Sensibilisation de la population sur l'importance de la conservation	Localisation et délimitation des zones écologiquement sensibles	Localisation et délimitation des zones écologiquement sensibles	Localisation et délimitation des zones écologiquement sensibles	Localisation et délimitation des zones écologiquement sensibles
Exploitation artisanale de bois dans la parcelle 1	Exploitation artisanale de bois dans la parcelle 2	Exploitation artisanale de bois dans la parcelle 3	Exploitation artisanale de bois dans la parcelle 4	Inventaire de recollement dans les parcelles exploitées
Cueillette et ramassage	Cueillette et ramassage	Cueillette et ramassage	Cueillette et ramassage	Cueillette et ramassage
Prospection des lieux favorables aux Etangs piscicoles Pratique de la pêche et de la chasse subsistance	Création des étangs piscicoles Pratique de la pêche et de la chasse durable	Création des étangs piscicoles Pratique de la pêche et de la chasse durable	Entretien des étangs piscicoles Pratique de la pêche et de la chasse durable	Entretien des étangs piscicoles Pratique de la pêche et de la chasse durable
Mise en place des pépinières 1000 arbres fruitiers	Entretien pépinières	Distribution et mis en place des plants fruitiers dans les champs et plantations	Mise en place des plants fruitiers et entretien des champs et plantation	Entretien des pépinières et suivi des plants dans les champs et plantations
Ouvertures des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance	Entretien des pistes d'évacuations et patrouilles de surveillance

4 1 4 Programme d'actions quinquennales : Secteurs 2.
Superficie 1850 ha. **Usage:** production. **Durée :** 5ans

Tableau 15: Programme d'action quinquennale dans le secteur 2

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Formation en techniques sylvicoles et mise en place des pépinières en essences de valeurs	Entretien des plants en pépinières et localisation des troués et jachère	Mise en place des plants	Mise en place des plants	Entretien des jeunes plants
Localisation des zones appropriées aux étangs	Création des étangs piscicoles	Pêche Entretien des étangs communautaires	Pêche Entretien des étangs communautaires	Pêche Entretien des étangs communautaires
Cueillette, ramassage Chasse de subsistance	Cueillette, ramassage Chasse de subsistance	Cueillette, ramassage Chasse de subsistance	Cueillette, ramassage Chasse de subsistance	Cueillette, ramassage Chasse de subsistance
Matérialisation des limites internes	Entretien des limites internes	Entretien des limites internes	Inventaire multi ressource et exploitation dans la parcelle 04	Inventaire multi ressources et exploitation dans la parcelle 05
Patrouilles de surveillance	Patrouilles de surveillance	Patrouilles de surveillance	Patrouilles de surveillance	Patrouilles de surveillance
Inventaire des PFNL	Prospection marché pour vendre le rotin et autres produits forestiers non ligneux	Récolte et vente du Rotin	Récolte et vente du Rotin	Récolte et vente du Rotin
Délimitation des zones à écologie fragile	Surveillance et protection des zones à écologie fragile	Délimitation des zones à écologie fragile	Sensibilisation de la population sur l'importance de la conservation	Délimitation des zones à écologie fragile

4 1 5 Programme d'actions quinquennales : Secteurs :3**Usage :** Production, pêche, ramassage, cueillette. **Superficie :** 2400 ha **Durée :** 5 ans

Tableau 16 : Programme d'action quinquennale dans le secteur 3

ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Recyclage de la population sur les techniques de conservation	Surveillance et protection des zones à écologie fragile	Sensibilisation de la population sur l'importance de la conservation	Surveillance et protection des zones à écologie fragile	Sensibilisation de la population sur l'importance de la conservation
Ramassage et cueillette	Ramassage et cueillette	Ramassage et cueillette	Ramassage et cueillette	Ramassage et cueillette
Pêche artisanale	Pêche artisanale	Pêche artisanale	Pêche artisanale	Pêche artisanale
Chasse de subsistance	Chasse de subsistance	Chasse de subsistance	Chasse de subsistance	Chasse de subsistance

4 2 Plans d'actions annuelles des opérations

4 2 1 plan annuel des opérations pour toute la forêt

- Secteurs : 1, 2 et 3
- Usage : agroforesterie, production bois d'œuvre, ramassage, cueillette, chasse de subsistance, et pisciculture.
- Superficie : 5000 ha
- Durée : 1 an

Tableau 17: Plan d'action annuelle dans toute la forêt

N°	OPERATIONS	DETAILS
01	Sensibilisation de la population sur la gestion durable des ressources forestière, l'exploitation artisanale de bois d'œuvres, agroforesterie, la pisciculture et l'exploitation des PFNL	Des séances d'information et de sensibilisation seront organisées au niveau des communautés Baka de Mambélé et Yenga durant toute l'année
02	Formation des membres de la communauté Baka aux techniques simples de sylviculture de pisciculture et de suivi d'un chantier d'exploitation artisanal du bois d'œuvre.	Des jeunes choisis selon les volets seront formés ou recyclés avant le début des travaux
03	Entretien des limites externes et délimitation de la parcelle à exploiter	Les limites seront défrichées à la machette (4m pour les limites externes et 2m pour les limites internes) et badigeonnées à la peinture rouge
04	Négociation contrat avec partenaire et acquisition du matériel	La communauté bénéficiera de l'assistance de l'administration et des ONGs locales et internationales dans toutes les négociations avec les partenaires
05	Exploitation de la première parcelle	
06	Création d'une pépinière et production des plants fruitiers et forestiers	Cette activité sera communautaire et servira à l'enrichissement et le reboisement des jachères en fruitiers
07	Ouverture et entretien des pistes d'évacuation	Au fur et à mesure que l'exploitation avancera des pistes seront ouvertes pour l'évacuation du bois
08	Prospection des marchés	Les produits issus de l'exploitation ne seront vendus qu'au plus offrant
09	Suivi des travaux et patrouilles de contrôles	Cette activité sera réalisée conjointement avec l'administration forestière, le comité de valorisation des ressources dans toute la forêt communautaire.
10	Chasse de subsistance, cueillette et ramassage communautaire	Il s'agira essentiellement de la faune de classe C, des PFNL commercialisables et destinés à l'auto consommation
11	Création des étangs communautaires	L'association fera appel à l'administration en charge de la pêche, ONG locales et internationales pour l'assister dans le développement de la pisciculture.
12	Localisation et délimitation des zones écologiquement sensibles	La communauté sera appuyée par l'administration et les ONGs
13	Rapport annuel d'activité	Ce rapport de toutes les activités réalisées pendant l'année se fera conformément au canevas prévu par les textes en vigueur

4 2 2 plan annuel des opérations pour le secteur 1

- Séries : agroforesterie, production artisanale de bois d'œuvre, ramassage, cueillette, chasse de subsistance
- Superficie : 750 ha
- Durée : 1 an

Tableau 18 : Plan d'action annuelle dans le secteur 1

N°	OPERATIONS	DETAILS
01	Sensibilisation de la population sur l'exploitation artisanale de bois d'œuvres des PFNL et la chasse de subsistance	Sous l'appui de l'administration et des ONG, des séances d'information et de sensibilisation seront organisées durant toute l'année
02	Formation des membres de la communauté sur les techniques simple d'agroforesterie, de pisciculture et du suivi d'un chantier d'exploitation	Des personnes choisies selon les volets seront formées ou recyclées avant le début des travaux
03	Entretien des limites et délimitation de la parcelle à exploiter	Les limites seront défrichées à la machette (4m pour les limites externes et 2m pour les limites internes) et badigeonnées à la peinture rouge
04	Ouverture et entretien des pistes d'évacuation	Les pistes piétonnées seront ouvertes pour faciliter le transport du bois de la forêt jusqu'en route et les anciennes pistes forestières seront entretenues dans la parcelle soumise à l'exploitation.
05	Prospection des marchés	Les produits ne seront vendus qu'au plus offrant
06	Négociation contrat avec partenaire et acquisition du matériel	Elle se fera avec l'appui des autorités compétentes
07	Réunion de concertation en vue de réorienter certaines actions de développement	Elle connaîtra la participation de l'administration forestière, des ONGs et, sera présidée par l'autorité administrative. Les projets de développement arrêtés seront par ordre de priorité
07	Exploitation de la première parcelle annuelle de coupe	Elle se fera conformément aux prescriptions du PSG et la réglementation en vigueur
08	Chasse de subsistance	Elle se fera de façon individuelle et ne concernera que les espèces de la classe C
09	Cueillette et ramassage communautaire	Il s'agira essentiellement des PFNL destinés à l'autoconsommation, à la pharmacopée et au petit commerce
10	Mise en place 1000 plants en pépinière	Il s'agira des fruitiers destinés à la consommation et présentant un intérêt économique
11	Suivi de l'exploitation et patrouilles de contrôles	Avec l'assistance technique de l'administration forestière, l'exploitation sera suivie au quotidien aussi bien que la surveillance des zones protégées, des plantations et des étangs

4 2 3 plan annuel des opérations pour le secteur 2

Usages : production artisanale de bois d'œuvre, ramassage, cueillette, chasse de

- Superficie : 1850 ha
- Durée : 1 an

Tableau 19 : Plan d'action annuelle dans le secteur 2

N°	OPERATIONS	DETAILS
01	Sensibilisation de la population sur la gestion durable des ressources naturelles, l'agroforesterie et la pisciculture	Des séances d'information et de sensibilisation seront organisées avec le concours des experts
02	Formation des membres de la communauté sur les techniques simple de reconnaissance des sites écologiquement sensibles, de sylviculture et de pisciculture	Des personnes choisies selon les volets seront formées ou recyclées avant le début des travaux
03	Création d'une pépinière et production des plants	Les plants mis en place seront prioritaire les essences soumises à l'exploitation (Sapelli, Iroko.....)
04	Entretien des limites internes	Les limites de 2m de large seront défrichées à la machette et badigeonnées à la peinture rouge
05	Localisation des sites écologiquement sensibles	Les sites identifiés seront cartographiés pour assurer une meilleure planification des travaux d'exploitation de la ressource.
06	Patrouilles de surveillance	Avec l'appui technique de l'administration concernée, les patrouilles de surveillance seront organisées en collaboration avec le COVARAEF
07	Cueillette et ramassage communautaire	Il s'agira essentiellement des PFNL pour l'auto consommation, la pharmacopée et le petit commerce
08	Localisation des zones potentielles pour créer les étangs piscicoles	La création se fera progressivement en fonction des sites viables recensés

4 2 4 plan annuel des opérations pour le secteur 3

- Séries : Production, ramassage, cueillette, chasse de subsistance
- Superficie :2400 ha
- Durée : 1 an

Tableau 20 : Plan d'action annuelle dans le secteur 3

N°	OPERATIONS	DETAILS
01	Entretien des limites internes	Les limites internes seront défrichées à la machette 2m et badigeonnées à la peinture rouge
02	Sensibilisation de la population sur les la gestion durable des ressources forestières, la loi forestière et la foresterie communautaire	Sous l'assistance des ONGs et l'administration forestière, plusieurs séances de formations seront organisées
03	Localisation des zones écologiquement sensibles et habitats pour la faune	Les zones protégées et habitat pour la faune feront l'objet d'une protection totale
04	Cueillette et ramassage, pêche et chasse de subsistance	Il s'agira essentiellement des PFNL pour autoconsommation, la pharmacopée. La faune à chasser sera les animaux de la classe C.
03	Patrouilles de contrôles	Les zones protégées l'objet d'une protection totale d'où la nécessité d'une surveillance régulière en collaboration avec l'administration et du COVAREF.

4 3- Droits d'usages et coutumiers

L'exercice des divers droits d'usages et coutumier dans la forêt communautaire sera uniforme sur tous les aspects. Il est libre et s'effectuera sans autorisation et sans restriction de secteur dans la forêt communautaire. Les droits d'usage locaux et coutumiers concernent :

- La récolte artisanale de bois d'œuvre : elle se fera suivant les règlements et lois en vigueur pour un but lucratif et à usage local. Dans le strict respect des prescriptions du plan simple de gestion
- La récolte des produits forestiers secondaires tels que les écorces les plantes médicinales ou comestibles : le prélèvement de ces produits est autorisé dans toute la forêt à la communauté Baka Toute récolte individuelle par un bantou à des fins commercialisables sera conditionnée par le prélèvement d'un quota sur le prix de vente unitaire du produit pour le compte de l'association.
- La chasse et la pêche : La chasse de subsistance s'effectuera sans autorisation dans un but de consommation locale. Il est aussi autorisé dans un but commercial dans le cadre de mise en œuvre du plan de gestion de la zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire. La pêche se fera dans tous les cours d'eau sans restriction, cependant l'utilisation des produits chimiques pour pêcher est proscrite.
- L'utilisation des arbres, des arbrisseaux comme bois de construction et celle du bois mort comme bois de feu : la coupe des poteaux pour besoin de construction est autorisée. Les poteaux et le bois de chauffe ne pourront en aucun cas faire l'objet de commercialisation individuelle.
- L'agriculture de subsistance sera autorisée à l'intérieur du secteur agroforestier, dans les vieux champs et plantations, tout en respectant les zones à écologie fragile et zones de reboisement..
- La création et l'exploitation des étangs : Les étangs sont créés et exploités par l'association suivant un planning établi.
- Enfin, la surveillance et le contrôle de la forêt communautaire contre toute intrusion seront assurés parallèlement par l'association et le COVAREF.
- Pour mieux gérer la faune dans la forêt communautaire, l'association travaillera en étroite collaboration avec le COVAREF et veillera sur les prescriptions du plan simple de gestion du ZICGC.

**CHAPITRE 5 :
ENGAGEMENTS ET SIGNATURES**

La communauté du nom de l'ASDEBYM représentée par Monsieur KAMENI JEAN LOUIS, Pisteur, Marqueur de bois parc, S/C AAPPEEC BP 24 Moloundou, Responsable de la gestion élu par la communauté déclare par la présente avoir pris connaissance de la législation des forêts et s'engage à respecter les points suivants en ce qui concerne la forêt communautaire l'ASDEBYM :

- Respect des dispositions du plan simple de gestion
- Soumission à l'administration chargée des forêts d'un rapport annuel sur les activités exercées au sein de la forêt communautaire ;
- Modification si nécessaire du plan simple de gestion en collaboration avec l'administration chargée des forêts ;
- Respect des clauses pertinentes de la législation sur les forêts ;

Cependant, en cas de non respect de la convention de gestion et du plan simple de gestion, les procédures Prévues aux articles 5.4.1, 5.4.2 et 5.4.3 du « manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires » d'une part et à l'article 8 de la convention de gestion d'autre part devront être appliquées.

Plan approuvé par :

Signe à Yokadouma

Le -----

Le responsable de la gestion
Désigné par la communauté

Monsieur KAMENI JEAN LOUIS,

Pour l'administration
chargée des forêts,
Le Délégué Départemental des
Forêts et de la Faune de Boumba et Ngoko

Nom.....

Rang.....

ANNEXES

ANNEXE1

Les documents relatifs à l'obtention de la forêt communautaire

1. Statuts de l'entité juridique
2. PV de l'assemblée générale Constitutive
3. Formulaire de réservation
4. PV de la réunion de concertation

STATUT DE L'ASDEBYM

Préambule :

Vu la loi N°90/53 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association au Cameroun,
Vu la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
Vu le décret N°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, avec ses textes subséquents ;
Vu le décret N°95/466 du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune avec ses textes subséquents ;

Compte tenu du désir ardent des populations rurales de participer désormais activement dans la gestion de leurs ressources naturelles et d'assurer par elles-mêmes la promotion de leur bien-être local

Il est créé, une association qui vise le bien-être des populations du village.

Préfecture de Yokoundoung
COURTIER ORDINAIRE

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1 : (1) Il est créé une association dite Association pour la Solidarité et le développement équilibré des baka de Yenga et Mambélé
(2) Son sigle est ASDEBYM
(3) ASDEBYM est apolitique

Article 2 : (1) Son siège se trouve à Ngombila, campement baka de Yenga
(2) Sa devise est : Solidarité – Travail – Réussite
(3) ASDEBYM a une durée de illimitée

Article 3 : objet du groupe :
ASDEBYM vise l'amélioration des conditions de vie de la communauté Baka de Yenga et Mambele

Article 4 : Les objectifs de l'ASDEBYM sont :

- (1) Obtenir et gérer durablement un forêt Communautaire dont les utilisations prioritaires sont les suivantes :
 - Collecte durable de plantes médicinales
 - Production durable de produits ligneux et non ligneux
 - La chasse de subsistance
- (2) Participer à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles à côté de l'Etat, conformément à la loi et réglementation en vigueur.
- (3) Promouvoir l'éducation des jeunes Baka
- (4) Améliorer les habitats et les conditions de santé
- (5) Promouvoir la culture Baka
- (6) Organiser les Baka en groupe d'entraide et de solidarité
- (7) Susciter l'esprit de développement au sein de la communauté Baka à travers des formations, sensibilisation et la réalisation des micro-projets communautaires.

Chapitre II : Droits et Obligation des membres

Assemblée de Yokadoutma
ORDINAIRE

Date : 27/10/2023

Des Droits des membres

- Article 5 : (1) Peut être membre tout Baka de bonne foi physique ou morale, originaire de Yenga et Mamele qui approuve les objectifs de l'ASDEBYM
- (2) Tout membre régulièrement inscrit est éligible à tous les postes de responsabilité d' ASDEBYM
- (3) Tous les Baka de Yenga et Mamele de tout sexe et de toutes les couches peuvent devenir membre.
- (4) Tout membre régulièrement inscrit et qui participe à la vie de l'association doit bénéficier des biens de l'ASDEBYM conformément aux dispositions prises par l'Assemblée Générale
- (5) L'inscription se fait en AG au début chaque année.

Des Obligations des membres

- Article 6 : (1) Tout membre doit participer aux réunions et à toutes les activités de l'ASDEBYM
- (2) Tout membre doit s'inscrire
- (3) Respecter le Statut et règlement intérieur de l' ASDEBYM
- (4) Respecter le plan de développement d' ASDEBYM et le plan simple gestion de la forêt communautaire
- (5) L'inscription payante est obligatoire pour tous les membres

Article 7 : La qualité de membre se perd par :

- Démission
- Décès
- Exclusion ou radiation définitive prononcée par l'assemblée générale

Chapitre III : Organisation et Fonctionnement

Organisation

Article 8 : L'ASDEBYM comprend deux organes :
1. L'Assemblée générale (AG) et le bureau exécutif (BE)

Fonctionnement

De l'Assemblée générale

- Article 9 : (1) Elle est l'organe suprême de délibération et de prise de décision
- (2) Elle élit les membres du BE et met fin à leurs fonctions
- (3) Le chef du village communaire et préside l'AG
- (4) Tous les membres participent à l'Assemblée Générale et ils peuvent faire appel à certaines personnes ressources avec vote consultatif
- (5) L'Assemblée générale se réunit 2 fois par an en session ordinaire et peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité.

Du Bureau exécutif

Article 10 : Composition

- 1 président
- 1 vice-président
- 1 secrétaire général
- 1 secrétaire général adjoint
- 1 trésorier
- 2 commissaires aux comptes
- 1 chargé de gestion de la forêt communautaire
- 1 chargé de communication
- 2 conseillers

Préfecture de Yokohama
 27/05/05
 243

Article 11 : Descriptions des tâches

(1) le Président :

- Convoque et préside les réunions
- Coordonne et supervise les activités du bureau exécutif
- Signe les documents de l'association au nom de la communauté
- Veille à l'application de statut et règlement Intérieur de l'association
- Représente l'association dans les actes de la vie civile et judiciaire
- Ordonne les encaissements et décaissements dans les limites définies par l'assemblée
- Signe le document final du Plan Simple de Gestion et la Convention de gestion

(2) le Vice-président :

- Assiste le président dans ses fonctions et le représente en cas d'empêchement

(3) Le Secrétaire général :

- Prépare et dresse les procès verbaux des réunions
- Assure la garde et le classement de la documentation de l'assemblée générale
- Rédige tous les documents de l'association
- Assure l'intérim, sans prendre de grande décision, des responsables (président, vice président) de bureau en cas d'empêchement

(4) Secrétaire général adjoint :

- Assiste le secrétaire général et le remplace en cas d'empêchement

(5) Le Trésorier :

- Garde le matériel de l'association
- Assure l'entrée et la sortie de l'argent à la caisse d'épargne postale ou bancaire
- Tient à jour les cahiers de caisse et les registres
- Doit faire le bilan financier en fin d'exercice budgétaire
- Doit en collaboration avec le bureau exécutif ouvrir un compte d'épargne postale à triple signature (trésorier (e), chargé de gestion de forêt et le président)

(6) Le Charge de la gestion forestière :

- Travaille en étroite collaboration avec les responsables locaux du Ministère des forêts et de la faune et du ministère de l'environnement et la protection de la nature et peut bénéficier de l'appui de toute personne ressource (ONG)
- Est tenu d'adresser annuellement un plan d'opération au représentant local du Ministère des forêts et de la faune ;
- Recherche les voies et moyens nécessaires pour assurer la formation de membres sur les techniques et rurales et environnementales

- Veille à l'exécution des travaux de prospections et d'inventaires, rédaction de plan simple de gestion ;
- Supervise toutes les activités relatives aux procédures de la forêt communautaire (constitution de dossier, élaboration du Plan Simple de Gestion, de la convention de gestion) ;
- Élabore les calendriers des travaux collectifs ;
- Veille au respect du plan simple de gestion ;
- Contresigne les contrats des prestations de services et d'autres opérations forestières conformément à la réglementation en vigueur avec le président de l'association ;

BUREAU ORDINAIRE
 Date : 27/05/2005
 No : 243

(7) Commissaires aux comptes :

- Veillent en permanence sur l'utilisation judicieuse des fonds aux bons usages des biens et installations communautaires
- Rendent compte à l'assemblée générale de l'état de la caisse après contrôle ;
- Effectuent un contrôle non averti de la caisse une fois par mois ;
- Rédigent le rapport mensuel de gestion des fonds ;
- Font partis des commissions d'enquête ;
- Peuvent associer toute personne physique ou morale au contrôle des fonds de l'association ;

(8) Chargé de communication :

- S'occupe de la ventilation des courriers
- Diffuse les informations au niveau de toute la communauté
- Assure le protocole lors des réunions et des rencontres
- Organise les activités culturelles de la communauté
- Fait la promotion de la culture traditionnelle

(9) Conseillers :

- Gèrent les conflits et donnent de bons conseils pour la bonne marche de l'ASDEBYM

- Article 12 : (1) Le bureau exécutif est renouvelable après 5 ans
 (2) le bureau exécutif se réunit une fois par mois
 (3) Un membre peut se présenter autant de fois possible pour être réélu au même poste si l'AG juge nécessaire

Article 13 : Tout membre est remplacé en l'AG et par vote secret

Article 14 : Les fonctions des membres du bureau sont gratuites, mais les frais inhérents au déplacement des membres sont supportés par ASDEBYM

Chapitre IV : Disciplines et Sanctions

De la discipline

- Article 15 : sont considérés comme cas d'indiscipline :
- Absence aux réunions et activités de l'ASDEBYM
 - Querelle aux réunions
 - Non respect des engagements d'ASDEBYM
 - Détournement des biens de l'ASDEBYM
 - Toute autre faute jugée grave par l'ASDEBYM

- Article 16 : (1) Les fautes citées à l'article 15 font l'objet des amendes, de suspension jusqu'à l'exclusion définitive.
 (2) L'auteur de détournement fait l'objet d'une poursuite judiciaire et de l'exclusion définitive
 (3) Par ailleurs, l'une des conditions citées ci-dessus peut être appliquée après décision de l'AG



Chapitre V : Dispositions financières

Article 17 : Les revenus proviennent de :

- Frais d'inscription
- Vente des produits forestiers (ligneux et non ligneux) conformément à la réglementation en vigueur
- Cotisation des membres, dons, legs, prêts

Article 18 : L'argent d' ASDEBYM doit être gardé à la poste ou à la banque la plus proche.

Article 19 : Le président décide et ordonne les dépenses conformément à la résolution de l'AG

Article 20 : L'argent de l' ASDEBYM doit servir à la réalisation des projets d'ordre communautaire discutés et adoptés par l'AG.

Chapitre VI : Conservations et gestions de ressources naturelles

Article 21 : L' ASDEBYM va créer des comités de vigilance pour dénoncer auprès de l'administration locale tout acte de nature à détruire ou qui conduit à surexploiter les ressources naturelles conformément à la réglementation en vigueur

Article 22 : Les modalités de gestion de forêt communautaire seront consignées dans le plan simple de gestion des forêts communautaire

Chapitre VII : Dispositions finales

Article 23 : Le présent statut peut être amendé après 10 ans sur la demande de 2/3 des membres régulièrement inscrits

Article 24 : Le présent Statut sera complété par le règlement intérieur et prend effet à partir de la date de signature.

Le secrétaire général

MBITA Dicudonné



Fait à Yenga le 16/05/2003

Le président

NGBANGAWI David

Assemblée de Yehadouna
 ASSEMBLEE ORDINAIRE
 Date : 27 Mars 2015
 Lieu : 243

PROCES VERBAL DE L'AG

L'an deux mille cinq et le mercredi 16 du mois de mars, s'est tenue dans l'enceinte de l'école de l'éducation de base de Ngombilo - Yenga, une l'AG regroupant les baka de Yenga et Mambélé dont la liste des participants est en annexe.

A l'issue de cette rencontre, les résolutions suivantes ont été prises :

- 1- Il est crée ce jour une association regroupant les Baka de Yenga et Mambélé, dénommée : l'association pour la solidarité et le développement équilibré des Baka de Yenga et Mambélé dont son sigle est : ASDEBYM
- 2- Le siège de l'ASDEBYM est à Ngombila campement baka de Yenga
- 3- Le ressort territorial de l'ASDEBYM couvre les villages Yenga et Mambélé
- 4- Le statut a été lu et adopté à l'unanimité
- 5- Les chefs convoquent et président les AG
- 6- Le bureau de l'ASDEBYM a été démocratiquement élu et se compose comme suit :

Qualité	Noms et prénoms	Village
Président	Ngbangawi David	Yenga
Vice-président	Kpombondo Remy	Yenga
Secrétaire Général	Nbita Dieudonné	Yenga
Secrétaire Général Adjoint	Ngopo Joseph	Yenga
Trésorier	Ondja Armel Roger	Yenga
Commissaire aux comptes	Kellé Jasmin	Yenga
Chargé de gestion de la forêt communautaire	Kameni Jean Louis	Mambélé
Chargé de communication	Bemba Moïse	Mambélé
Conseillers	Nbambou Célestin	Mambélé
	Nyngoté Nestor	Yenga

Le présent procès verbal est dressé ce jour pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yenga le 16/03/15

Le Secrétaire Général

Mbita
 Mbita Dieudonné

Le Président
ASDEBYM
 LE PRESIDENT
 NGBA
 DE YENGA - MAMBÉLÉ
Ngangwi...DAU

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

N° 0752 /LR/MINFOF/SG/DF/SDFC/SRPSG

Yaoundé, le 16 AOUT 2006

FORMULAIRE DE RESERVATION D'UNE FORET COMMUNAUTAIRE

FORMULAIRE 1A

Le Ministre des Forêts et de la Faune, conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment la décision ministérielle N° 0253/D/MINEF/DF du 20 Avril 1998 relative à la procédure d'attribution des forêts communautaires, et au « Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires », et à la suite de la demande introduite par l'ASSOCIATION DEBYM en date du 10/02/2006 pour l'attribution d'une forêt communautaire dont les limites sont fixées comme suit :

La forêt communautaire dénommée ASSOCIATION DEBYM est entièrement située dans l'Arrondissement de Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Province de l'Est.

Cette forêt, passe par les points A, B, C, D, E, F et G de coordonnées UTM suivantes :

Points	A	B	C	D	E	F	G
X : 33 N	538299	540741	538820	537726	536658	530349	528961
Y : N	259102	263669	267618	265831	267951	260511	259049

Le point de base A est situé au village Port Gentil sur la route Port Gentil-Mbandjani. Les limites de cette forêt sont les suivantes :

Au NORD et à l'OUEST : Du point A, suivre la route Port Gentil Lomédoum sur une distance de 5,726 Km. Le point B est situé au village Lomédoum.

Du point B, suivre la droite BC = 4,412 Km de gisement 334°. Le point C se trouve à la source d'un cours d'eau non dénommé.

Du point C suivre le cours d'eau non dénommé vers l'Ouest sur 2,386 Km. Le point D se trouve à la confluence d'un cours d'eau non dénommé avec la rivière Ndourga.



Du point D suivre la rivière Ndounga en aval sur 3 Km. Le point E se trouve sur la rivière Bélissomo à son point de confluence avec Ndounga.

Du point E suivre la rivière Belissomo en amont sur 11 Km. Le point F se trouve à la source de Bélissomo .

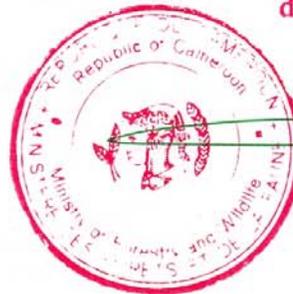
AU SUD : Du point F, suivre la droite FG = 2 Km de gisement 224°. Le point G se trouve sur la piste partant du village Port Gentil.

Du point G, suivre la piste vers l'Est pour atteindre le point A dit de base à l'entrée de la piste.

La forêt ainsi décrite couvre une superficie de **(4952 ha) quatre mille neuf cent cinquante deux hectares.**

Après avoir vérifié que la zone forestière concernée du domaine national ne fait l'objet d'aucun titre d'exploitation forestière ou autre usage tel que dûment publié au plan de zonage, déclare par la présente que ledit massif forestier est réservé pour la communauté du nom **ASSOCIATION DEBYM** située dans l'Arrondissement de Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Province de l'Est, **pour une période de 12 (douze) mois pour compter de la date de signature de la présente lettre de réservation.**

La communauté concernée est appelée à procéder, pendant cette période à l'élaboration d'un plan simple de gestion approprié relatif à la forêt concernée et à respecter les modalités et procédures préluant à la signature d'une convention de gestion entre la communauté et l'administration chargée des forêts. Dans cet ordre d'idées, la zone forestière concernée ne doit faire l'objet d'aucune utilisation par l'administration des forêts avant l'échéance de ce délai.



Pour le Ministre
des Forêts et de la Faune
et par Délégation
Le Secrétaire Général

Dr MADI Ali

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONCERTATION POUR LA FORET COMMUNAUTAIRE BAKA DE YENGA ET MAMBELE

Lors de la réunion qui s'est tenue à **Yenga le 16/10/05**, avec pour objectif l'attribution et la gestion d'une forêt communautaire, nous soussignés, les membres présents, avons adopté les résolutions suivantes.

Le 16/10/05 à yenga, une réunion de concertation s'est tenue en présence des membres de l'association désignée sous le nom de l'association pour la solidarité et le développement équilibré des Baka de Yenga et Mambéle (ASDEBYM)

Également connue sous le nom de ASDEBYM et régie par la loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'Association. La réunion a été supervisée par le Sous-préfet de l'Arrondissement de Moloundou, assisté du Chef de Poste Forestier et Chasse de Mambéle, représentant le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de Boumba et Ngoko. Étaient également présents à la réunion, les chefs des villages de Yenga et Mambéle et les personnes dont les noms suivent en annexe.

Les résolutions suivantes ont été prises :

- 1) l'objectif du présent groupe est d'obtenir et gérer durablement une forêt communautaire dont les utilisations prioritaires sont les suivantes :
 - Collecte durable des plantes médicinales
 - Production durable des produits ligneux et non-ligneux :
 - Chasse durable et toute autre utilisation telle que sera spécifiée dans le plan simple de gestion.

La forêt concernée est située dans l'Arrondissement de Moloundou Département de Boumba et Ngoko et couvre une superficie de 5000 hectares. Ses limites ont été fixées comme suit :

- Nord, par la rivière NDOUNGA
- Sud, par l'ancienne piste de pénétration des populations vers la Boumba.
- Est de A suivant la route principale Moloundou-Yokadouma jusqu'à lamendou.
- Ouest par la rivière Belissombo

(Pour autres détails voir attestation de mesure de superficie)

- 2) lors de la réunion, les objectifs et limites de la forêt communautaire ont été adoptés par 137/137 sur membres présents.
- 3) la personne dont le nom suit a été désignée responsable de la gestion forestière ;

NOM ET PRENOM : **KAMENI JEAN LOUIS**

PROFESSION : Pisteur

ADRESSE PERSONNEL : s/c B.P 24 AAPPEC - Moloundou

Fait à Yenga en ce jour du 16 octobre 2005

Ont signé le présent procès – Verbal

N°	Noms et Prénoms	Titre	Profession	Adresse	Signature
1	NDONGO MBANG ALAIN AUGUSTE :	SOUS-PREFET, Arrondissement Moloundou, président de la séance	Administrateur civil		 ADMINISTRATEUR - CIVIL
2	YA Fidèle Emile	2 ^e Adjoint au Maire CR Moloundou	Comptable retraité	B.P 46 Moloundou	 2 ^e ADJOINT MAIRE
3	MOKOAKILI DOH	Chef du village de Mambéle	Enseignant		
4	MONGONANDO BAHOUÉ	Chef du village de Yenga	Planteur		
5	SEMBONG DIEUDONNE	Délégué d'Agriculture d'Arrondissement de Moloundou	T. A	B.P 22 Moloundou	 LE PRESIDENT
6	NGBANGAWI DAVID	Président D' ASDEBYM	Enseignant	B.P 24 AASPEEC Moloundou	 LE PRESIDENT
7	DJIDDA RAPHAEL	Chef de poste forestier et Chasse de Mambéle, Rapporteur de la séance	T.E.F	s/c-B.P 134 WWF Yokadouma	 Technicien des Bois et Forêt

ASDEBYM

Association pour la Solidarité et le Développement Equilibré des Baka de
Yenga et Mambélé

Réunion de concertation du ...16.1.10.../05
Fiche de présence

N°01



N°	NOMS & PRENOMS	QUALITE	VILLE/VILLAGE	SIGNATURE
01	NAWNGO NBARIG A	Spécif.		
02	Mpouom Blaise	AA-Dir.		
03	MPINE Magloire	C.B		
04	YA Fideb. Ruelo	Az. Maire	Mokoukou	
05	Djidja Raphaël	CPCFC/Mambélé		
06	TOKENDI JABRIN BRUNO	Elu	Makela Nkolondou	
07	Yénié. Yvonne Liba Et	C.P.P C.I.F.F.D	Mambélé - Correpond	
08	KOMBOU Joseph	Chf. centre foéal	Moloundou	
09	Mme Nyamou Jacq.	S/Part.	Mol	
10	POISSON THIERRY	Elu		
11	MBIO ALBIT	Resp C++B	Yokadouna	
12	Ambata Philippe	Resp MIRE	Moloundou	
13	NTANI Yvonne Rose	M.C. Group	Makela	
14	Wango nandi BAOUE Gilbert	Chf. ménage	Yenga	
15	Mokoakili BOH	Chf	Mambélé	
16	Pondo Tango JVES	BOTANIST	Yenga	
17	SESELI SACOMON	cauffion	Yenga	
18	SIMBONE Mwendoune	Resp Agricultr	Moloundou	
19	Cillo Jean Richard	Conseiller mun.	Yenga	
20	Njapa Patricia	cultivateur	Yenga	
21	Motta Sylvianne	secrétaire G	Yenga	

ASDEBYM

Réunion de concertation du... 16/1/2005.../05 Fiche N° 01



N°	NOMS & PRENOMS	QUALITE	VILLE/VILLAGE	SIGNATURE
22	Naboungani David	President	YENGA	<i>[Signature]</i>
23	LUYA Roger	Cultivateur	Mambéle	<i>[Signature]</i>
24	Toung David	Cultivateur	YENGA	<i>[Signature]</i>
25	Mbenyè Albert	Cultivateur	YENGA	<i>[Signature]</i>
26	Lele Jacmain	Commis enclon	YENGA	<i>[Signature]</i>
27	Moko Sébastien	Cultivateur	YENGA	<i>[Signature]</i>
28	Toung Jean Paul	Cultivateur	Mambéle	5
29	Njoko Jean	-1-	Mambéle	<i>[Signature]</i>
30	Lika David	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
31	Kemani Jean Paul	-1-	mambéle	<i>[Signature]</i>
32	Ndambo Robert	-1-	Mambéle	<i>[Signature]</i>
33	Mboa Victor	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
34	Njikoko Pierre	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
35	Moukoko Bernard	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
36	M. N. D. E Paul	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
37	Londoum J. Didier	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
38	Moukoko Abdou	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
39	Njapeni Zéphirin	Mercantile	YENGA	<i>[Signature]</i>
40	Medjela Ravi	Cultivateur	YENGA	<i>[Signature]</i>
41	Njoko Paul	-1-	Mambéle	<i>[Signature]</i>
42	Nouya Jean	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
43	Toung Jonas	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
44	Aoussa Moïse	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>
45	Mondouga Samuel	-1-	YENGA	<i>[Signature]</i>

ASDEBYM

Réunion de concertation du 16/10/05



N°	NOMS & PRENOMS	QUALITE	VILLE/VILLAGES	SIGNATURE
70	Sapayingué Samuel	Sans	Jengra	
71	NGOURMOU Martin	Sans	Jengra	se
72	NONA Simon	Sans	Jengra	o
73	MBOKO Maturin	Sans	Jengra	u
74	AKOMO Jean-Marie	Sans	Jengra	u
75	Longué René	Sans	Jengra	u
76	NGANAJOKOU Martial	Sans	Jengra	u
77	KOBO EGENE	Sans	Jengra	u
78	NGOUNGA Jean Noël	Sans	Jengra	u
79	Maffolo maurice	Sans	Mambili	u
80	NGAPO Joseph	Sans	Jengra	u
81	selemari Hubert	Sans	Jengra	u
82	NGARD Jean-Marie	Sans	Jengra	u
83	ABEAG Collette	menagère	Jengra	u
84	AMANDA Catherine	menagère	Jengra	u
85	WASSA ANLIE	menagère	Jengra	u
86	HOA ANIESE	menagère	Jengra	u
87	KAMBELA Charlotte	menagère	Jengra	u
88	MAPUMA Julienne	menagère	Jengra	u
89	GEYI Julienne	menagère	Jengra	u
90	MARIA Josephine	menagère	Jengra	u
91	NONO Honorine	menagère	Jengra	u
92	HO Pauline	menagère	Jengra	u
93	HYNA Adila	menagère	Jengra	u

ANNEXE : 2

RAPPORT SONDAGE

SOMMAIRE

- 1 Dispositif du sondage
- 2 Réalisation des travaux
- 3 Résultats
 - 3.1 Essences inventoriées
 - 3.2 Table de peuplement
 - 3.3 Table de stock
 - 3.4 Potentiel en faune sauvage disponible
 - 3.5 Potentiel en produit forestier non ligneux

Introduction

L'inventaire d'un massif forestier est le passage obligé pour une gestion durable des ressources naturelles qu'il regorge, parce qu'il permet non seulement de connaître le potentiel en qualité et en quantité, mais aussi, il donne une idée générale sur l'état de terrain et l'occupation de l'espace par les populations.

Les données qui en résultent, concourent à une bonne planification des actions à entreprendre pour gérer à long termes les ressources naturelles qu'il regorge.

1-Dispositif d'inventaire

Dans le cadre de ces travaux, le dispositif d'inventaire mis en place est celui d'un sondage multi ressources, conformément aux normes en vigueur sur la base d'un plan de sondage (cf plan de sondage ci dessous) au taux de 4%, ce qui représente un échantillon de 200 hectares de forêt couvert. Dans la pratique, le plan est constitué de 17 layons équidistants de 500 m, pour une longueur totale de 90 891 m.

Le recensement de la richesse forestière s'est effectué dans 364 parcelles de comptages contigus de 0,5 hectares (250 m x 20 m) chacune, installées sur les layons. Le travail a été effectué par deux équipes, une première équipe celle de layonnage constituée d'un chef d'équipe technicien des eaux et forêts, d'un boussolier et de 4 machetteurs et d'une deuxième de comptage constituée d'un technicien des eaux et forêts, d'un spécialiste en faune, de deux prospecteurs et de deux aides ont été constituées et une séance de mise à niveau organisée à cet effet au début des travaux par le chef de poste forestier et de chasse de Mambélé et le service de conservation du Parc de Lobéké.

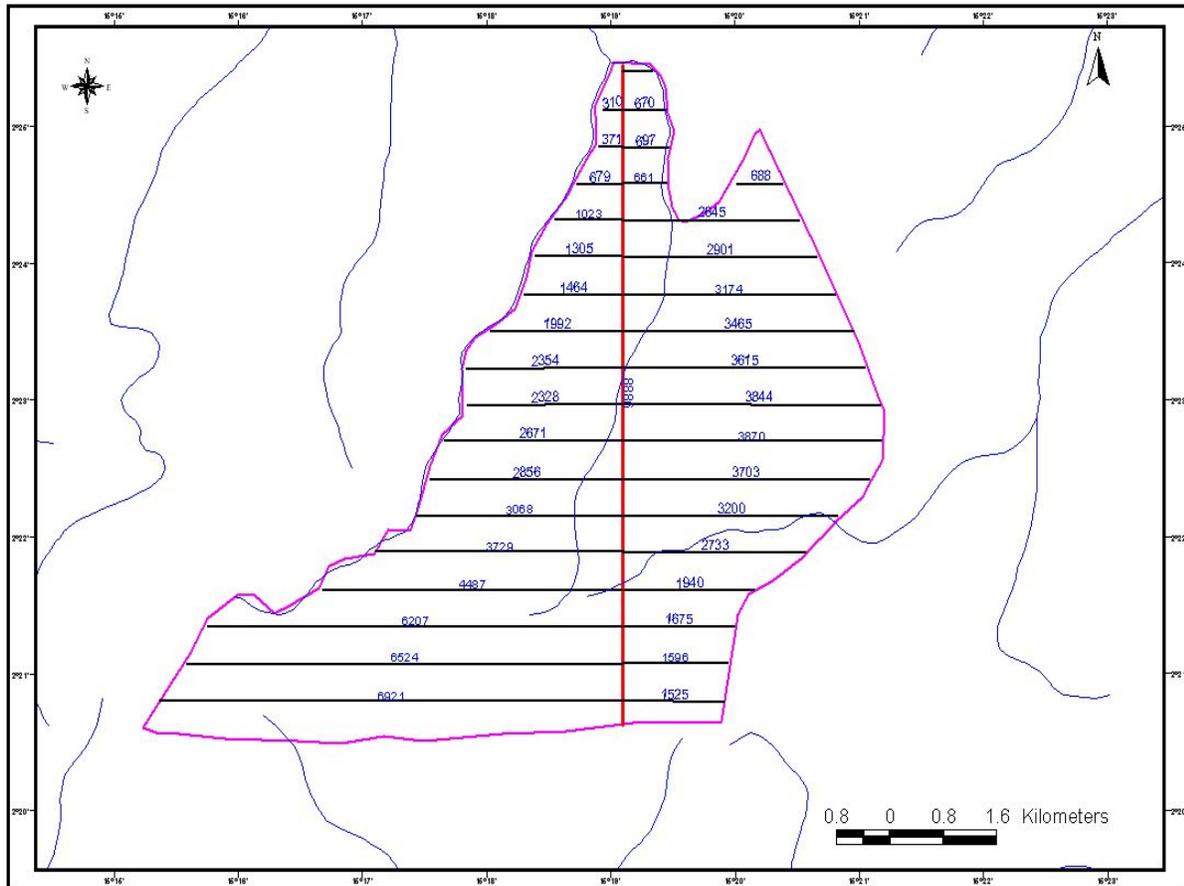
2-Réalisation des travaux

Il s'est agi de matérialiser sur le terrain le plan de sondage et de collecter des données préalablement énumérées conformément aux normes d'inventaires d'aménagement.

La matérialisation du plan de sondage se fait par l'équipe de layonnage qui a procédé à l'ouverture, le chaînage des layons et la description de type de végétation le long des layons.

L'équipe de comptage quant à elle a apprécié la ressource faunique et floristique, soit à partir des observations directes (produits forestiers ligneux et non ligneux), soit à partir des indices de présences et autres observations directes (la faune sauvage).

Plan de sondage



3-Résultat

3.1 Essences inventoriées

Au total quarante six essences ont été inventoriées. Le tableau 3 ci-dessous ressort la liste des essences inventoriées.

NOMS PILOTES	NOMS SCIENTIFIQUES	DME
Abale	<i>Petersianthus macrocarpus</i>	50
Abam	<i>Gambeya spp.</i>	50
Aiele	<i>Canarium schweinfurthii</i>	60
Ako w.	<i>Antiaris welwitschii</i>	50
Angueuk	<i>Ongokea gore</i>	50
Aningre A.	<i>Aningeria altissima</i>	60
Aningre R.	<i>Aningeria robusta</i>	60
Assamela	<i>Pericopsis elata</i>	100

Ayous	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	80
Bete	<i>Mansonia altissima</i>	60
Bodioa	<i>Anopyxis klaineana</i>	50
Bongo H.	<i>Fagara heitzii</i>	60
Bosse C.	<i>Gueria cedrata</i>	80
Bosse F.	<i>Gueria thomsoni</i>	80
Dabema	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	60
Diana Z.	<i>Celtis zenkeiri</i>	60
Dibetou	<i>Ilova trichilioides</i>	80
Ebene	<i>Diopiros crassiflora</i>	60
Emien	<i>Alstonia boonei</i>	50
Essessang	<i>Ricinodendron heudeotii</i>	50
Eveuss	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	50
EyeK	<i>Pachyelasma tessmannii</i>	50
Eyong	<i>Eribloma oblongum</i>	60
Frake	<i>Terminalia superba</i>	60
Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>	60
Iatandza	<i>Albizia ferruginea</i>	50
Ilongba	<i>Pygnanthus angolensis</i>	60
Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	100
Kossipo	<i>Antandrophragma candollei</i>	80
Kotibe	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	60
Koto	<i>Pterygota macrocarpa</i>	60
Koumbi	<i>Lannea welwitschii</i>	50
Lati	<i>Amphimas pterocarpoïdes</i>	50
Mambode	<i>Detarium macrocarpum</i>	50
Mukulungu	<i>Autranella congolensis</i>	60
Niove	<i>Staudia kamerunensis</i>	50
Oboto	<i>Mammea africana</i>	60
Okan	<i>Cylicodiscus gabonensis</i>	60
Onzabili	<i>Antrocaryon klaineum</i>	50
Osanga	<i>Pteleopsis hylodendron</i>	50
Padouk R.	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	60
Pao rosa	<i>Swartzia fistuloïdes</i>	50
Sapelli	<i>Antandrophragma cylindricum</i>	100
Sipo	<i>Antandrophragma utile</i>	80
Tali	<i>Erythropleum ivorensis</i>	60
Tiama	<i>Antandrophragma angolense</i>	80
Tola	<i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>	100
Acajou B.	<i>Khaya anthotheca</i>	80

3.2 Table de peuplement

Groupe 1

Essences	DME	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	Total	>=DME	Total 5000 ha
Abam	50	1	2	7	6	3	2	1				1	24	24	550
Acajou B	80		1	1	4		1			1			8	6	150
Aningre A	60		1	3	3								7	7	150
Assamela	100			2	1	1	4	4					12	8	200
Bete	60	2		2									4	2	100
Bosse C	80	8	6	6	8	3	3	3	6	2			45	25	625
Bosse F	80	1		2			2						5	2	100
Iroko	100								1	1			2	2	50
Kossipo	80			1	4	2	3	2	4	1	2	9	28	27	675
Kotibe	50	1	10										11		0
Longhi	60			1				1					2	2	50
Padouk Rouge	60	22	13	13	12	2		1					63	41	1025
Pao Rosa	50				1		1	1					3	3	50
Sapelli	100	3	8	11	7	13	19	7	8	2	2	3	83	41	1025
Sipo	80								1				1	1	50
TOTAL: 01													298		4800

Groupe 2

Ayous	80							2				3	5	5	100
Koto	60	3	9	2	1								15	15	350
Tali	50	1	3	9	6	8	9	6	8	4	1		55	28	700
Tiama	80	1		2	1		1	1					6	2	50
TOTAL 02													81		1200

Groupe 3

Abale	50	30	29	22	19		6	3	1				110	110	2750
Aile/Abel	60					1	1	1	4	1	1	2	11	11	250
Ako W	50							1					1	0	
Angueuk	50			3	2	1							6	6	150
Bahia	60		1	2	1	1	1						6	6	150
Bodioa	60		1										1	1	25
Bongo H	60	7	8	7	2	2	3	1					30	23	575
Dabema	60	1	12	10	5	7	7	5	2	1		3	53	52	1300
diana A	50		3	3									6	6	150
Diana Z	50	12	45	30	9	5	1	4	1				107	107	2650
Emien	50	2	14	15	24		1						56	56	1400
essessang	50	1	23	49	68	26	49	29	26	13	9	3	296	296	7400

eveuss	50				6	7	13	14	12	2	1	5	60	60	1500
Eyek	50								3	3	1	4	11	11	250
Eyong	50	8	8	10	4	3	1	2					36	36	900
Frake	60	12	67	71	62	12	39	12	11	2	1		289	277	5000
Fromager	50						1		3	3	1	8	16	16	400
iantandza	50		2	3	5		1		2				13	13	300
Ilomba	60	1	1	2	2	1	2	1	2	1			13	12	300
kanda	50		3	3	4		1					1	12	12	300
Koumbi	50		1	1	3					1			6	6	150
Lati	50				2			1	2		1		6	6	150
limbali	60			4	6	4	7		1		1		23	23	250
Mambode	60							2			1	2	5	5	100
Niove	60	2	1			1		2	1				7	5	125
Oboto	60				1								1	1	25
Okan	60	1	1	7	4	2	3	5	7	2	5	17	54	53	1325
TOTAL:03													1235		27875

3.3 Table de stock

Établi à partir du tarif de cubage établi par l'ONADEF en 1985

Essences	DME	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	Total	>=DME	densité	Total 5000 ha
Abam	50	2,355	6,782	32,31	36,172	22,89	18,84	11,398				21,195	151,942	151,94	0,759	3798,5
Acajou B	80		3,391	4,615	24,112		9,42			15,919			57,457	49,451	0,247	1236,3
Aningre A	60		3,391	13,845	18,084								17,236	17,236	0,086	430,9
Assamela	100			9,23	6,028	7,63	37,68	45,592					100,132	83,272	0,416	2080
Bete	60	4,71		9,23									13,94	9,23	0,046	230,7
Bosse C	80	18,84	20,346	27,69	48,224	22,89	28,26	34,194	81,384	31,838			313,666	246,79	1,233	6169,7
Bosse F	80	2,355		9,23			18,84						30,425	18,84	0,0942	471
Iroko	100								13,564	15,919			29,483	29,483	0,147	737
Kossipo	80			4,615	24,112	15,26	28,26	22,796	54,256	15,919	36,926	190,755	392,899	388,28	1,941	9707
Kotibe	50	2,355	33,91										36,265	36,265	0,181	906,6
Longhi	60			4,615				11,398					16,013	16,013	0,08	400
Padouk Rouge	60	51,81	44,083	59,995	72,336	15,26		11,398					254,882	203,07	1,015	5076,7
Pao Rosa	50				6,028		9,42	11,398					26,846	26,846	0,134	671,1
Sapelli	100	7,065	10,173	50,765	42,196	99,190	178,98	79,786	108,512	31,838	36,926	63,585	609,826	499,63	2,498	12491
Sipo	80								13,564				13,564	13,564	0,067	339,1
TOTAL:01													2064,58	1789,9		44745

Groupe 2

Ayous	80							22,796				63,585	86,381	86,381	0,433	2159,5
Koto	60	7,065	30,519	9,23	6,028								52,842	45,777	0,228	1144,4
Tali	50	2,355	10,173	41,535	36,168	61,040	84,78	68,388	108,512	63,676	18,463		434,05	434,05	2,17	10851
Tiama	80	2,355		9,23	6,028		9,42	11,398					38,431	26,846	0,134	671,1
TOTAL:02													611,704	593,05		14826

Groupe 3

Abale	50	70,65	98,339	101,53	114,534		56,52	34,194	13,564				489,331	489,33	2,446	12233
Aile/Abel	60					7,63	9,42	11,398	54,256	15,919	18,463	42,39	159,476	159,48	0,797	3987
Ako W	50							11,398					11,398	11,398	0,056	284,9
Angueuk	50			13,845	12,056	7,63							33,531	33,531	0,167	838,2
Bahia	60		3,391	9,23	6,028	7,63	9,42						35,699	35,699	0,178	892,4
Bodioa	60		3,391										3,391	3,391	0,016	84,7
Bongo H	60	16,485	27,128	25,305	12,056	15,26	28,26	11,398					135,892	119,41	0,597	2985,2

Dabema	60	2.355	40,692	46,15	30,14	53,41	65,94	56,99	27,128	15,919		63,585	399,954	399,95	0,181	908,9
diana A	50		10,173	13,845									24,018	24,018	0,12	600,4
Diana Z	50	28,26	152,595	138,45	54,252	38,15	9,42	45,592	13,564				480,283	480,28	2,401	12007
Emien	50	4,71	47,474	69,225	144,672		9,42						275,501	275,5	1,377	6887,5
essessang	50	2.355	77,993	226,135	409,904	198,38	461,58	330,542	352,664	206,947	166,17	63,585	2493,9	2493,9	12,469	62348
eveuss	50				36,168	53,41	122,46	159,572	162,768	31,838	18,463	105,978	690,657	690,66	3,453	17267
EyeK	50								40,692	47,757	18,463	84,78	191,692	191,69	0,958	4792,3
Eyong	50	7,065	27,128	46,15	24,112	22,89	9,42	22,796					159,561	159,56	0,797	3989
Frake	60	28,26	227,197	327,665	373,736	91,56	367,38	136,776	149,204	31,838	18,463		1752,08	1723,8	8,619	43095
Fromager	50						9,42		40,692	47,757	18,463	169,56	285,892	285,89	1,429	7147,2
iantandza	50		6,782	13,845	30,14		9,42		27,128				87,315	87,315	0,436	2182,8
Ilomba	60	2,355	3,391	2	12,056	7,63	18,84	11,398	27,128	15,919			84,798	82,443	0,412	2061
kanda	50		10,173	13,845	24,112		9,42					21,195	78,745	78,745	0,393	1968,6
Koumbi	50		3,391	4,615	18,084					15,919			42,009	42,009	0,21	1050,2
Lati	50				12,056			11,398	27,128		18,463		69,045	69,045	0,345	1726,2
limbali	60			18,46	36,168	30,52	65,94		13,564		18,463		183,115	183,12	0,91	4553
Mambode	60							22,796			18,463	42,39	83,649	83,649	0,418	2091,2
Niove	60	4,71	3,391			7,63		22,796	13,564				52,091	47,381	0,236	1184,5
Oboto	60				6,028								6,028	6,028	0,03	150,7
Okan	60	2,355	3,391	32,305	24,112	15,26	28,26	55,99	94,948	31,838	92,315	360,315	741,089	378,42	1,892	9460,5
TOTAL:03													9050,14	8635,7		206776

3.4 Potentiel faunique :

Tableau 8 : Ressources animales

NOM COMMUN	NOM Baka
Céphalophe bleu	Demgbe
Céphalophe a bande dorsale noire	Mbgwom
Cercocèbe agile	Tamba
Rat de Gambie	Mbe
Gorille	Ebobo
Chimpanzé	Seko
Hylochère	Nko,o
Pangolin Géant	Kelepa
Potamochère	Pame
Athérure	Mboke
Pangolin à longue queue	Kokolo
Civette	Longue

3.5 Produits forestiers non ligneux

	NOM BAKA	NOM SCIENTIFIQUE	PRODUIT	UTILISATION	OBSERVATIONS
Igname sauvage	Sapa		tubercule	alimentation	
Mutondo	Ndo	Funtumia elastica	serve		commercialise
Kocko	Koko	Gnietum africanum	feuille	alimentation	commercialise
Tondo	Tondo		fruit	alimentation	
Palmier	Mbila		fruit , vin	alimentation	
Rotin	Npkongo		tiges	Artisanat construction	commercialisé
Liane	Npko o		liane	construction habitat	
Chenille	Kopo		chenille	alimentation	commercialise
Essessang	Gomboh	Ricinodendron heudeotii	graine	alimentation	condiment, commercialise
Emien	Ngounga	Alstonia boonei	écorce	pharmacopée	contre le paludisme
Andok	Péké	Irvingia gabonensis	fruit , graine	alimentation	arachide sauvage
Ebom	Mbé	Anonidium mannii	fruit	alimentation	corossol sauvage
Miel	Poki		miel	alimentation	commercialise
Escargot	Mbembe		escargot	alimentation	commercialise
Maombe jaune		Enantia chlorantha	écorce	pharmacopée	contre la jaunisse
Marranthaceae	Gogo		feuille	construction habitat	
Aiele	Sémé	Canarium schweinfurthii	serve	pharmacopée	chasse les mauvais esprits
Nom andok	Payo	Irvingia robur	graine	alimentation	arachide sauvage

ANNEXE 03

Rapport socio économique

Dans le cadre d'élaboration du plan simple de la forêt communautaire des Baka de Mambélé et de Yenga , une équipe constituée de deux enquêteurs et d'un socio-économiste a séjourné dans la communauté du 12 au 28 mars 2006. Conformément à leurs termes de références, elle devait :

- Collecter les informations sociales et économiques concernant les populations Baka.
- De réaliser un diagnostic participatif nécessaire à la mise en œuvre du futur plan simple de gestion.
- Collecter les informations qui doivent ressortir une liste des problèmes prioritaires de développement local.

Pour avoir les informations sur le terrain l'équipe a eu recours aux observations, aux entretiens avec les membres de la communauté.

Le présent rapport qui en est le résultat s'articule autour des points suivants :

- Aspect physique du milieu
- Aspect humain
- Aspect économique
- Plan de développement

1-Aspect physique du milieu

Il porte sur le relief, le sol, le climat, la végétation et la faune.

1 1-Le relief

Il est en général plat avec par endroit de petites vallées marécageuses.

1 2-Le sol

Le sol est ferrallitique, il est caractéristique des sols des forêts équatoriales, sol profond avec une porosité très forte. La couche humifère est importante d'où sa grande fertilité.

1 3-Le climat

IL est de type équatorial, constitué de quatre saisons : deux saisons sèches et deux saisons de pluie. En générale les pluies sont très abondantes et la température moyenne est de 25°C.

1 4-La végétation

Elle est constituée de la forêt dense humide sempervirente, caractérisée par la présence des grands arbres verdoyants et diversifiés.

1 5-la faune

Elle est riche et diversifiée, on y rencontre entre autres les grands et petits mammifères (Chimpanzé, gorilles, céphalophes ssp.....), les oiseaux et les poissons

2-Aspect humain

2 1-Composition ethnique et clanique

La communauté Baka du secteur Yenga-Mambélé est constituée de huit principaux clans que sont : Yemakombo, Yedjembe, Yedonga, Yelikemba, Yedoumou, Yemobito, Yewala et Yebompandje. Ces clans sont caractérisés chacun par un certain nombre de tabous qui sont en fait des totems tels que présentés dans le tableau 1

2 2- Démographie

La communauté Baka du secteur Yenga-Mambele est estimée à 712 personnes, soit environ 40,29 % de la population globale du secteur. Elle se répartit comme suit : Mambele 260 (36,52 %) et Yenga 452 (63,48%). Elle est constituée à près de 75,41% de jeunes de moins de 30 ans. Les hommes représentent 50,48 % de l'effectif global contre 49,52% de femmes.

Le taux de scolarisation est très bas du fait de la vie de nomade qui impose aux enfants de toujours suivre leurs parents en forêt. Le niveau de scolarisation est essentiellement primaire et culmine sur les classes de SIL et CP. Cependant deux jeunes identifiés ont pu franchir le cycle primaire pour le secondaire sous l'impulsion des AAPEEC.

2 3-Organisation sociale

La vie des Baka est centrée autour des clans vivant de façon indépendante les uns des autres. La notion de Chef au sens administratif du terme n'existe pas. C'est le plus âgé du clan qui a la responsabilité de le diriger. Outre le critère de l'âge, il est considéré comme le plus grand sorcier et habile à communiquer avec les esprits protecteurs (Jengi) de la forêt. A lui revient la responsabilité de régler les conflits. La femme la plus âgée est également très vénérée et s'occupe de la protection des enfants lorsque les parents vont à la recherche de la nourriture en forêt.

Pour se conformer à l'administration actuelle, les Baka ont désigné leurs représentants choisis parmi les hommes les plus émancipés scolairement pour siéger comme notables auprès des Chefferies de 3^{ième} degré dirigées par les Bantou de Yenga et Mambélé respectivement.

2 4-tenue foncière

Chez les Baka de Yenga et Mambélé, la notion de propriété foncière n'existe pas. L'espace forestier dans lequel ils ont toujours évolué appartient à tous, et chacun exploite les ressources selon ses besoins et ses capacités. Cependant, l'on note la tendance à l'acquisition de l'espace pour la mise en place des champs vivriers et des plantations cacaoyères autour des campements, conférant alors une certaine maîtrise des droits aux propriétaires.

2 5-Infrastruture socio-économiques et culturelles

Parmi les infrastructures propres aux Baka on note la construction de deux centres d'éducation de base (CEB) à Yenga par AAPEEC qui malheureusement ont cessé de fonctionner et une église.

3 -Aspect économique

L'activité économique est dominée essentiellement par le ramassage, la cueillette, la pêche, la chasse, l'agriculture et le petit élevage des volailles.

3 1- Ramassage et cueillette

Une gamme variée de produits végétaux parmi lesquels la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*) et les feuilles de «koko» (*Gnetum africana*) sont régulièrement intégrés au menu des populations

Baka. Les rotangs et les raphias fournissent l'essentiel de la matière nécessaire pour la construction et l'artisanat.

3 2- Pêche

Les silures les carpes et les crevettes constituent l'essentiel des produits récoltés. Dans les cours d'eaux qui arrosent la zone. Près de 60% de la production est vendue sur le marché local.

3 3- Chasse

La chasse est pratiquée toute l'année dans l'ensemble du territoire avec des pics en août et septembre durant le *moulongo*, période au cours de laquelle les Baka séjournent longuement en forêt pour la recherche des mangues et ignames sauvages. On distingue la chasse de subsistance avec une commercialisation de l'excédent des produits prélevés et une chasse commerciale illégale.

De manière générale, au delà des protéines que les produits fauniques prélevés procurent aux populations, des trophées prélevés sur certaines dépouilles leurs servent également de décorations et de rites (*Jengi*).

Les techniques de chasse les plus couramment rencontrées dans la zone sont la chasse aux armes à feu et le piégeage au câble d'acier. L'utilisation des chiens de chasse et la pratique de la chasse à courre sont encore remarquables. La chasse à l'arme à feu se fait en complicité avec les Bantou.

3 4- Elevage

La communauté Baka élève seulement la petite volaille (poulets) facilement transportable pendant leurs multiples déplacements en forêt et qui laisse en divagation autour des campements.

3 5- Agriculture

L'Agriculture est l'une des activités la plus importante pour les revenus des ménages chez les Baka. Elle se caractérise d'une part par la pratique de la polyculture vivrière à base du plantain au rayon de 2 à 3 km des villages dont les produits sont pour la plupart destinés à l'autoconsommation.

S'agissant des cultures de rente, leurs produits (cacao) sont destinés à la commercialisation. Ces plantations sont pour la plupart de cas, de très petites superficies, créées le long des ouvertures occasionnées par l'exploitation forestière et pas bien entretenues.

4- Le plan de développement de la communauté

4-Plan de développement de cette communauté

Ce plan est le résultat des consultations auprès des populations Baka , des observations propres des enquêteurs et des discussions avec d'autres acteurs qui travaillent avec les Baka de la zone concernée.

Il porte sur les problèmes prioritaires, les besoins prioritaires de la population et le plan d'utilisation des revenus pour le développement de la communauté.

4 1-Problèmes prioritaires

Parmi les problèmes prioritaires des Baka on a pu relever :

- l'insuffisance des infrastructures éducatives et l'inadéquation du système éducatif avec le mode de vie de la communauté ;
- l'absence de structures sanitaires ;
- l'insuffisance de points d'adductions d'eau potable ;
- la précarité de l'habitat ;
- le faible système de production agricole ;
- le partenariat déséquilibré avec les Bantou ;
- la faible dotation en équipements divers.
- la rareté de la petite faune sauvage propre aux Bakas.

Besoins prioritaires de développement de la communauté Baka.

Ils se présentent comme suit :

- le développement des sources alternatives aux protéines et génératrices des revenus ;
- les dons divers en équipements agricoles ;
- l'amélioration de l'habitat ;
- la construction d'un centre de santé ;
- la construction des écoles avec une cantine ;
- l'appui au développement de l'élevage et la pisciculture ;
- l'aménagement des points d'adduction d'eau potable.
- la création des champs et plantations communautaires.

4-3 Revenus générés par l'exploitation forestière

L'exploitation artisanale des forêts communautaires a un rendement matière d'environ 30%, ce qui voudrait dire que des 2382,8 mètres cube de possibilité annuelle la communauté vendra réellement que 714 84 mètre cube. par an, le prix réel de vente dans la zone est d'environ 10 000 fcfa le mètre cube, Par année, l'exploitation ligneuse pourra générée 7 148 400 fcfa. Sur 5 ans que dure le plan quinquennal, la communauté aura encaissée 35 742 000 fcfa.

4-4 Plan d'utilisation des revenus pour le développement local

Ce plan de développement sera cofinancé par le comité de gestion des redevances forestières et le comité de valorisation des ressources fauniques. Le budget est annuel et le président ainsi que le chargé des opérations forestières de l'entité juridique qui sont en même temps membre dans les deux autres comités devront s'assurer que les montants ainsi arrêtés soient budgétisés dans les structures ci-dessus cités.

Projets	Localisation	Activités	Période	Source de financement	Coût/an en FCFA	Observations
Appui à l'éducation	école	Construction de l'école Payement maître bénévole Dotation matériel didactique Doter l'école d'une cantine	2008-2013	Revenus issus de la vente du bois Redevance forestières Redevance du COVAREF	FC=1.000.000 CGRF= 1 000 000 COVAREF= 500 000	Il s'agit de renforcer l'école construite par l'APEC
Agroforesterie	Secteur 1	Formation des membres de la communauté sur l'agroforesterie, mise en place des pépinières et transplantation Organiser les membres en équipe de travail agricole Créer les champs communautaires, Achat matériel, semences agricoles, des engrais naturel et pesticides	2008-2013	Revenus issus de la vente du bois	FC= 1.000.000	Le Projet va permettre de diversifier les cultures par la plantation des autres fruitiers et les cultures (manioc et plantain) à cycle court régénérateurs à moyen terme des revenus. L'assistance technique du poste d'agriculture sera sollicitée.
Mise en place des étangs piscicoles	Secteur 1	Formation aux techniques piscicoles, mise en place des étangs piscicoles	2008-2013	Revenus issus de la redevance forestière annuelle	FC = 500 000	Les étangs seront communautaires
Construction d'une petite case de santé	Limite des deux villages	Formation d'un infirmier Construction Constitution d'une pharmacie Ravitaillement en produits pharmaceutiques	2008-2013	Revenus issus de la vente du bois et de la redevance forestière annuelle	CF= 800 000 CGRF = 1 000 000 COVAREF = 500 000	Projet prioritaire car les centres de santé sont éloignés du village L'assistance technique du chef de district de santé sera sollicitée.
Amélioration de l'habitat	Cases Baka dans villages Mambélé et Yenga	Achat des tôles Achat de deux presses-brique Construction des maisons	2008-2013	Revenus issus de la vente du bois et de la redevance forestière annuelle	FC =1 000 000 CGRF= 500 000	l'amélioration de l'habitat se fera de façon progressive

Appui au développement du petit élevage et en technique piscicole à haut rendement	Membres de la communauté Baka	Evaluer les besoins en petit élevage et techniques piscicole adaptés à la zone Formation des membres de la communauté Création des étangs Achat du matériel, alvins et	2008-2010	Revenus issus de la vente du bois	FC= 500.000 COVAREF 500 000	Ces formations seront faites progressivement.
Aménagement des points d'eaux existant	Dans les villages et hameaux Baka	Localiser tous les points d'eaux Identifier les techniciens et mobiliser les moyens pour les aménagements	2008-2013	Revenus issus de la vente du bois	800 000	Au cas où les points d'eau sont loin, des puits modernes seront construits dans les villages.
Mise en œuvre du PSG	Dans toute la forêt communautaire	Délimitation, inventaire, protection des sites écologiques sensibles, Enrichissement de la forêt, exploitation	2008-2013	Revenus issus de la vente du bois	1 500 000	la communauté bénéficie de l'appui des services de conservation du parc de Lobeke

